

RAPPORT DE GESTION **2022**



FONDATION
DES
PARKINGS

Message du Président du Conseil de Fondation	2
Message du Directeur général	3
Gouvernance	6
Ressources humaines	10
Activités en chiffres	16
Développement commercial	24
Développement durable	26
Projets	30
Travaux & Planification	32
Exploitation	38
Service du Stationnement	40
Administration & Finances	44
Systèmes d'Information	46
Focus – Contrôle du stationnement sur la voie publique	50
Etats financiers consolidés au 31 décembre 2022	54
Rapport de l'organe de révision	86



Du Président du Conseil de Fondation

Nous sommes fiers de vous présenter notre rapport de gestion 2022.

Comme vous pourrez le constater à la lecture des résultats financiers, la Fondation des Parkings s'acquitte de sa mission au service de la population, tout en respectant ses objectifs de résultats et de bénéfices. Il est par ailleurs à noter que, ces dernières années, la Fondation a amorti presque en totalité ses dettes hypothécaires. Ce dernier point permet d'envisager le financement des futures constructions de parkings P+R avec sérénité.

En parcourant ce document, vous remarquerez que nous avons mis l'accent sur des photographies qui illustrent l'un des axes de développement de la Fondation: le stationnement pour les deux-roues, motorisés ou non. La Fondation des Parkings augmente régulièrement le nombre de places en ouvrage pour les scooters et les motos, qu'ils soient thermiques ou électriques. La réglementation fédérale en vigueur, qui interdit leur stationnement hors cases, accélère l'offre dans ce domaine. En matière de stationnement pour les vélos, la Fondation s'adapte également, afin de permettre le parcage facile des vélos-cargo ainsi que la recharge des vélos électriques, à l'intérieur même des vélostations.

La Fondation s'emploie à garantir une grande qualité des prestations dans les ouvrages qu'elle gère. Elle s'assure que les accès, la lisibilité, la sécurité et l'entretien des parkings qui sont sous sa responsabilité soient irréprochables. Elle s'efforce d'accélérer la construction de nouveaux P+R, ce qui contribue au désengorgement du trafic en ville. Elle cherche et développe toutes les solutions possibles pour offrir un stationnement sûr

et économique pour les habitants, afin de libérer la voie publique. L'objectif d'installer plus de 1'000 places électrifiées à l'horizon 2027 fait également partie de son engagement pour le respect des enjeux futurs.

Une entreprise publique telle que la Fondation des Parkings se doit de veiller au bien-être de ses collaboratrices et collaborateurs, au nombre de 197 aujourd'hui.

C'est dans cet esprit par exemple que la Direction a trouvé une solution pour alléger l'équipement des agents du stationnement en supprimant les imprimantes qu'ils devaient jusqu'alors transporter avec eux. La mise en service des QR-codes sur les amendes a également permis de moderniser et simplifier la pratique du contrôle. Les locaux actuels de l'Etoile, trop exigus pour accueillir l'ensemble des employés et prestataires externes dans de bonnes conditions, ont été agrandis et complètement réaménagés. Les collaborateurs des services administratifs et de l'accueil clientèle s'y installeront au printemps 2023.

Consciente des enjeux futurs en matière de mobilité, la Fondation des Parkings peut compter sur une direction dynamique et motivée, prête à mettre en œuvre des solutions innovantes pour mener à bien les objectifs définis par le Conseil de Fondation.

L'Etat de Genève, la Ville de Genève ainsi que les Communes du canton bénéficient d'un partenaire fiable pour assurer toutes les missions en matière de stationnement, pour le présent et l'avenir.

Antoine de Raemy

Du Directeur général

L'activité de la Fondation des Parkings en 2022 a été florissante et nous avons récupéré le dynamisme observé durant la période antérieure à la pandémie.



Nos parkings ont pu à nouveau se remplir, nous avons repris de nombreux ouvrages en gestion et obtenu des succès commerciaux importants, démontrant ainsi notre capacité à répondre aux attentes de nos clients et à résister aux crises.

Un des faits marquants de cet exercice a été la campagne de sensibilisation sur l'utilisation des emplacements interdits au parcage, qui a permis de libérer de nombreuses places pour faciliter les livraisons, le chargement et le déchargement des véhicules professionnels. Cette action a été accompagnée d'un guide édité à l'attention des entreprises pour mieux les informer sur les solutions adaptées à leurs besoins.

Les amendes d'ordre ont changé de format avec l'abandon généralisé des anciens bulletins de versement. Dès l'automne, elles ont pris la forme d'un document pré-imprimé avec QR-code.

Plusieurs actions importantes en faveur du personnel ont été menées : un audit des rémunérations, une sensibilisation pour prévenir le harcèlement en entreprise et une formation des cadres pour un *leadership* exemplaire.

Le développement de solutions pour favoriser les modes de transports vertueux s'est poursuivi, en particulier pour la mobilité douce, l'électromobilité et l'autopartage.

L'engagement de la Fondation des Parkings continue afin d'offrir des solutions innovantes pour le stationnement à Genève, en veillant à la qualité de vie et à la protection de l'environnement.

Damien Zuber

9'
Parc des
Bastions



6'
Maison Tavel



6'
Cathédrale
St-Pierre



3'
Bourg-de-Four



GOUVERNANCE

La gouvernance de la Fondation des Parkings est assurée par le Conseil de Fondation, le Bureau du Conseil et la Direction.

Le Conseil de Fondation

Les membres sont désignés par le Conseil d'Etat (CE), le Conseil administratif de la Ville de Genève (VG), l'Association des communes genevoises (ACG) ainsi que chaque parti représenté au Grand Conseil (GC).

Président

Antoine de Raemy (CE)

Vice-président

Claude Miffon (GC), Parti libéral-radical

Membres

Jean Berthet (GC), Parti socialiste

Martine Casutt-Etter (GC), Le Centre

Elisabeth Chatelain (CE)

Christian Flury (GC), Mouvement Citoyens Genevois

Jérémy Gardiol (GC), Union démocratique du centre

Nathalie Hardyn (CE)

Asma Hovagemyan (CE)

Philippe Krebs (VG)

Dominique Leuba (CE)

Jacques Moret (VG)

Isabelle Rasmussen (ACG)

Nicolas de Saussure (CE)

Dominique Tinguely (GC), Les Verts

Cécilia Zaugg (GC), Ensemble à Gauche

Le Conseil de Fondation s'est réuni à 5 reprises en 2022.

Le Bureau

Le Bureau du Conseil de Fondation, conformément aux articles 8 à 12 des statuts, est composé de :

Antoine de Raemy

Claude Miffon

Elisabeth Chatelain

Nathalie Hardyn

Nicolas de Saussure

Le Bureau du Conseil de Fondation a tenu 9 séances en 2022.

L'organe de révision

Dans sa séance du 7 mars 2022, et conformément à l'article 13 des statuts, le Conseil de Fondation a mandaté la société Deloitte SA en tant que contrôleur aux comptes pour l'exercice 2022.

La Direction

Damien Zuber, Directeur général
Jeanne Baur, Directrice Exploitation
Stéphane Bertossa, Directeur Administration & Finances
Laurent Drême, Directeur Travaux & Planification
Gilles Marcoz, Directeur Systèmes d'Information
Gaëtan Mascali, Directeur Service du Stationnement



De g. à d. : Gilles Marcoz, Laurent Drême, Jeanne Baur, Damien Zuber, Stéphane Bertossa, Gaëtan Mascali.

Domaines d'activité

Travaux & Planification

- Planification stratégique d'ouvrages
- Etudes préliminaires et préparation des dossiers projets
- Procédures d'autorisations de construire
- Préparation des projets de loi pour le financement des constructions
- Construction de parkings
- Procédures et suivi des travaux d'entretien lourd
- Conseils et assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction, l'aménagement et l'équipement des parkings

Exploitation

- Conseil et accompagnement
- Centre de contrôle – vidéosurveillance 24h/24, 7j/7
- Maintenance technique (bâtiments, systèmes de péage, horodateurs)
- Interventions et rondes sur sites
- Contrôle du stationnement sur domaine privé
- Patrouilles de sécurité
- Nettoyage et contrôle qualité
- Spécifications, tests, mise en œuvre et maintenance de solutions d'accès et de paiement du stationnement
- Systèmes de paiement et d'accès aux vélostations : velocity.ch

Service du Stationnement

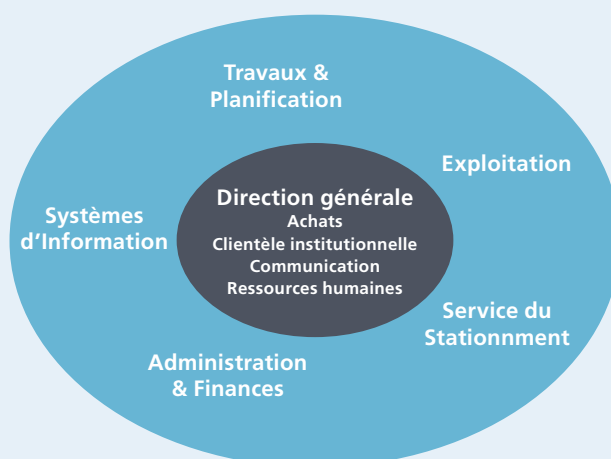
- Contrôle du stationnement sur le domaine public :
 - Ville de Genève
 - Lancy
 - Vernier
 - Carouge
 - Satigny
- Service juridique

Administration & Finances

- Planification financière et gestion comptable
- Contrôle de gestion
- Gestion administrative et financière de mandats tiers
- Gestion des abonnés
- Gestion des macarons annuels Habitant et Entreprise
- Gestion des macarons multizones journaliers

Systèmes d'Information

- Définition de la stratégie en matière de systèmes d'information
- Mise en œuvre et maintenance des moyens informatiques
- Implémentation de nouveaux services numériques à destination des clients et partenaires
- Support de la méthode et des outils de gestion de projets





RESSOURCES HUMAINES

Evolution des effectifs

Pour faire face à la croissance continue de nos prestations, tout en maintenant un service de qualité, la Fondation a continué à renforcer ses équipes.

Départements	2022	2021	2020
Direction générale	11	9	8
Travaux & Planification	6	4	5
Exploitation	51	48	45
Service du Stationnement	83	90	94
Administration & Finances	25	22	21
Systèmes d'Information	15	15	13
Apprentis	6	6	5
Total au 31 décembre	197	194	191
Effectifs Hommes	119	120	118
Effectifs Femmes	78	74	73

La Fondation des Parkings est activement engagée dans la formation d'apprentis dans plusieurs domaines :

- employé de commerce,
- agent relation client,
- informaticien exploitation et infrastructure,
- médiamaticien.

Elle offre à ses apprenants une formation et un suivi de qualité, afin de les préparer à l'obtention de leur certificat fédéral ou leur maturité professionnelle intégrée ainsi qu'à leur entrée dans la vie professionnelle. C'est dans cet esprit que neuf collaboratrices et collaborateurs ont suivi, cette année, la formation de formateur en entreprise dispensée par l'office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue.



La Fondation des Parkings œuvre depuis de nombreuses années à offrir un climat de travail serein à l'ensemble de son personnel. Elle a à cœur de promouvoir les valeurs inscrites dans sa Charte : Solidarité, Professionnalisme, Intégrité et Bienveillance. En 2022, le service des Ressources humaines (RH) de la Fondation des Parkings a piloté plusieurs actions en lien avec cette politique de bien-être au travail ; l'objectif étant de créer et de renforcer un environnement positif, sain et sécuritaire.

Protection contre toute forme de comportement abusif et de harcèlement psychologique ou sexuel

Le comité de direction de la Fondation des Parkings s'est engagé fermement, notamment par le biais d'une note interne et d'une directive dédiée, à protéger son personnel contre toute forme de comportement abusif et de harcèlement psychologique ou sexuel. Dès lors, tant les responsables hiérarchiques que l'ensemble du personnel sont appelés à veiller à ce que l'environnement de travail soit exempt de harcèlement et de discrimination ; ils se conduisent avec courtoisie et respectent la dignité et l'intégrité d'autrui.

Formation des collaboratrices et collaborateurs et des supérieurs hiérarchiques

Un programme de formation et de sensibilisation a été mis en place, en collaboration avec le service RH et un mandataire externe. Durant cette formation, l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de la Fondation a appris à identifier les différentes situations relevant du harcèlement, au travers de cas concrets issus de la pratique du formateur. Ainsi, chacune et chacun pourra signaler toute irrégularité constatée mais également évaluer son propre comportement au travail et cesser ou faire cesser immédiatement toute pratique s'assimilant à du harcèlement.

Soutien aux victimes

Le comité de direction encourage les membres du personnel à se défendre activement contre le harcèlement et à agir s'ils en sont témoins en utilisant les canaux prévus à cet effet. Les victimes n'ont à craindre ni de subir des représailles, ni de perdre leur emploi. En cas d'atteinte aux droits de la personnalité, en particulier lors de harcèlement psychologique et/ou sexuel, la personne qui se sent victime de tels actes peut en informer son responsable hiérarchique, son directeur de département, le service RH ou le Directeur général. Elle peut également joindre directement une *Hotline* de confiance externe, qui déterminera la démarche la plus adaptée à la situation.

Tolérance zéro

Il a été demandé à l'ensemble du personnel d'adopter un comportement exemplaire. À compter du 1^{er} juin 2022, la tolérance zéro est appliquée. Les personnes reconnues responsables de harcèlement psychologique ou sexuel ou d'un comportement abusif sont sanctionnées proportionnellement aux circonstances.

Dispositif de formation des responsables hiérarchiques

Ces dernières années, la Fondation des Parkings a connu un développement important de ses activités.

Cette croissance soutenue comporte de nombreux défis pour les responsables hiérarchiques, notamment en termes de gestion du travail et du personnel. Afin de les accompagner dans ce processus de changement et les doter d'outils efficaces pour la conduite de leurs équipes, un dispositif de formation en *leadership* a été mis en place.

Ce dispositif couvre notamment les dimensions suivantes :

- promotion des valeurs et des comportements figurant dans la Charte de l'entreprise,

- création des conditions cadres permettant d'attirer, de motiver et de retenir le personnel,
- renforcement de la capacité à gagner en autonomie, à collaborer et à trouver des solutions,
- orientation de l'activité vers la satisfaction de la clientèle et le partenariat avec les parties prenantes,
- accompagnement des changements en cours et à venir.

Il a été conçu en collaboration entre le service RH et un prestataire externe responsable de la formation. Il est composé de 12 modules d'une demi-journée planifiés sur les années 2022-2023. En parallèle à cette formation, trois séances de 50 minutes de *coaching* individuel ont été mises en place afin de renforcer les bonnes pratiques.

A la fin du programme, les participants peuvent effectuer un bilan de compétences afin d'identifier les principaux acquis du programme, définir un plan individuel de progression et poursuivre leur développement en *leadership*. Ce complément de formation permet de se présenter à l'examen du certificat fédéral ASFC (Association Suisse pour la Formation des Cadres) en *leadership*.

Audit des rémunérations

Un audit des rémunérations a été organisé par le service RH. L'objectif de cet audit était de vérifier le positionnement des rémunérations proposées par la Fondation par rapport au marché, de s'assurer que la structure interne était équitable et juste et qu'elle respectait les lois et réglementations en vigueur en matière d'égalité salariale.

L'audit des rémunérations a été mené par une entreprise externe. Cette dernière a conclu que :

- l'écart global des rémunérations par rapport au marché de référence est de -0.5 %. Cet écart minime se réduit encore avec la prise en compte, via les annuités, de l'expérience acquise au sein de la Fondation des Parkings,
- l'objectif d'équité salariale interne est respecté,
- selon l'analyse de l'égalité salariale menée avec Logib, l'instrument du bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG), à conditions égales, les femmes gagnent 0.9 % de plus que les hommes. Cette analyse a été auditée par une société agréée qui valide qu'au sein de la Fondation, l'égalité salariale entre femmes et hommes est respectée au sens strict.







ACTIVITÉS EN CHIFFRES

Parcs relais

P+R	Voitures	Voitures électriques	Véhicules Mobility	Motos	Motos électriques	Vélos
P+R Bachet-Praille	209			11		54
P+R Balexert*	300					
P+R Bernex	266	4	1	26		60
P+R Bout-du-Monde	89					
P+R Etoile	561	18	4	64		53
P+R Frontenex	27					
P+R Gare de Meyrin	57					
P+R Genève-Plage	891	18		22		178
P+R Ikea*	100					
P+R Les Mouilles*	105		3			
P+R Meyrin-Gravière	49					
P+R Moillesulaz	368	12	1	20		
P+R P26*	200					
P+R P47*	50					
P+R Pré-Bois	209					28
P+R Sécheron	413	18		67		53
P+R Sous-Moulin	896	18				110
P+R Trèfle-Blanc	161			10		
P+R Tuileries	39			2		
P+R Vailly	278	6		8		25
P+R Versoix*	78					
P+R Veyrier-Douane	85			16		
Sous-Total places (1)	5 431	94	9	246	0	561
Nombre de parkings (1)	22	7	4	10	0	8

* La Fondation dispose d'un quota d'abonnements P+R dans ces parkings mais n'en assure pas la gestion.

Parkings habitants et publics de la Fondation

Parkings	Voitures	Voitures électriques	Véhicules Mobility	Motos	Motos électriques	Vélos
Alpes	243	10	1	80		
Butini	566	12		48	2	
Coudriers	112					
Gare de Chêne-Bourg	497	12	4	131	8	
Gazomètres	321	6	9	33	2	44
Grandes-Communes	296			44		
P48	1 850					
Saint-Antoine	468	32	9	73	6	23
Tilleuls	405		3	49		
Vengeron sous-voie	35			66		
Vieux-Moulin	188			34		
Sous-Total places (2)	4 981	72	26	558	18	67
Nombre de parkings (2)	11	5	5	9	4	2
Total places (1+2)	10 412	166	35	804	18	628
Nombre total parkings (1+2)	33	12	9	19	4	10

Parkings habitants et publics de tiers

Parkings	Voitures	Voitures électriques	Véhicules Mobility	Motos	Motos électriques	Vélos
Acacias 45	37					
Arbères	625	6		45		
Centre Communal de Carouge	238	18		24		
Champel Park	92					
Cornavin	838	20	26	127	6	
Daniel-Ihly 21-25	13					
David-Dufour	388	10		102		
Edouard-Olivet	25					
Esplanade Pont-Rouge	366			131		214
Evaux (centre sportif)	140					
Fontenette	112			69		
Gare des Eaux-Vives	482	5	5	75		
H-Cluse	503	3				
H-Cressy (Bains)	90			9		
H-Extérieurs (8 parkings)	1 529		1			
H-Nord	318					
H-Tour 8	42	1		22		
Hepia	186	10		30		
Hippomène	168			22		56
Hôtel des Finances	325	14		114	1	57
La Chapelle	96		1	16		
Lombard	736	13	6	91		
Maison int. de l'environnement	327			7		
Meyrin Village	110					
Montagne centre	63					
Nations	1 162	5	2	69		
Octroi	297		7			
Place de Pont-Rouge	354			75		
Plainpalais	762	18	12	76	6	42
Point Favre	44	1				
Quai Ernest-Ansermet	592	10		102		
Sardaigne	323		6			
Service des sports Ville de Genève (6 pkgs)	658					
Skylab	147			2		
Sports	218	2		58		
Square du Stand	199		2	61		32
Tours de Carouge	215			24		
Uni-Dufour	185	10		32		48
Uni-Mail	172	10	4	56		
Val d'Arve	246	6		8		
Vergers	428	6		47		
Ville de Versoix (7 parkings extérieurs)	750					
Gitana (télégestion)	71			5		
Palexpo P12 (télégestion de nuit)	1 500					
Savièse Saint-Germain (télégestion)	255	2		13		
Télécabine de Vercorin (télégestion de nuit)	200					
Ville d'Onex (télégestion de nuit, 9 parkings)	571					
Total places	17 198	170	72	1 512	13	449
Nombre de parkings	73	20	11	29	3	6

Parkings privés de l'Etat de Genève

Secteurs	Voitures		Voitures électriques		Voitures Mobility		Motos		Motos électriques	
	Places	Parkings	Places	Parkings	Places	Parkings	Places	Parkings	Places	Parkings
Hyper-centre (A)	134	7					16	2		
Centre-ville (B)	756	14	6	1	2	1	27	2		
Ville (C)	1 553	36	3	2	1	1	36	2	1	1
Ville-périphérie (D)	794	17								
Périphérie (E)	1 916	38					10	2		
Total	5 153	112	9	3	3	2	89	8	1	1

Vélostations

Vélostations	Vélos	Adresse	Commune
CFF Cornavin	144	Place de Montbrillant 4	Genève
Eaux-Vives Sud	214	Route de Chêne 7	Genève
Gare de Chêne-Bourg	238	Place de la Gare 5	Chêne-Bourg
Lancy-Bachet	274	Chemin du Gui	Lancy
Lancy-Pont-Rouge	1 029	Place de la Gare	Lancy
Montbrillant	336	Place de Montbrillant 9	Genève
Aarau *	530	Bahnhofplatz 3a	Aarau
Bellinzona *	112	Viale Stazione 36b	Bellinzona
Buchs *	89	Bahnhofplatz 3	Buchs SG
Bulle *	241	Place de la Gare 16	Bulle
Bussigny *	23	Place de la Gare 1	Bussigny
Coppet *	50	Rue de la Gare 90	Coppet
Delémont *	109	Place de la Gare 9	Delémont
Interlaken *	90	Bahnhofstrasse 28	Interlaken
La Sarraz *	73	Route d'Eclépens	La Sarraz
Lausanne Gare *	108	Avenue de la Gare 43b	Lausanne
Neuchâtel *	78	Place Blaise Cendrars 3	Neuchâtel
Neuchâtel Centre-Ville Est *	116	Faubourg du Lac 3	Neuchâtel
Port d'Ouchy *	52	Place de la Navigation 3	Lausanne
Schaan Bahnhof *	100	Postplatz 5	Schaan (LIE)
SG Fachhochschule *	350	Lagerstrasse 8	St. Gallen
SG Hauptpost *	90	Bahnhofplatz 7	St. Gallen
Sion *	44	Parking de la gare sud	Sion
Thun *	380	Am Bahnhof	Thun
Versoix *	116	Rue des Moulins 41	Versoix
Winterthur Gleis 3 *	134	Bahnhofplatz 5	Winterthur
Winterthur Rudolfstrasse *	706	Rudolfstrasse 18	Winterthur
Winterthur Stellwerk *	798	Bahnhofplatz 17	Winterthur
Yverdon *	175	Avenue de la Gare 6	Yverdon
Total places	6 799		

* Ces vélostations sont équipées du système velocity développé par la Fondation, qui n'assure pas la gestion de ces ouvrages.

Récapitulatif des places de stationnement (hors voie publique)

Typologies		Parkings Fondation	Parkings de tiers	Parkings privés Etat	Vélostations	Total
Voitures	Nbre parkings	33	73	112		218
	Nbre de places	10 412	17 198	5 153		32 763
Voitures électriques	Nbre parkings	12	20	3		35
	Nbre de places	166	170	9		345
Véhicules Mobility	Nbre parkings	9	11	2		22
	Nbre de places	35	72	3		110
Motos	Nbre parkings	19	29	8		56
	Nbre de places	804	1 512	89		2 405
Motos électriques	Nbre parkings	4	3	1		8
	Nbre de places	18	13	1		32
Vélos	Nbre parkings	10	6		29	45
	Nbre de places	628	449		6 799	7 876



Gestion des macarons

Depuis 1998, la Fondation des Parkings gère l'ensemble des macarons. Le bénéfice de cette activité lui revient intégralement. Il est destiné à la construction et à l'exploitation de parcs relais (P+R) et de parkings pour habitants.

Les macarons annuels permettent aux habitants, commerçants et entreprises de stationner sur la voie publique, dans les zones à macarons de leur secteur, sans limite de temps (sauf ordre de la police).

Les macarons multizones Tout Public permettent de stationner, pour une journée ou une demi-journée, dans toutes les zones à macarons du canton, sans condition particulière.

Les macarons multizones Plus permettent aux entreprises disposant de véhicules sérigraphiés de stationner sur les places bleues et blanches des zones à macarons, dans le cadre de leur activité professionnelle, pour une journée ou une demi-journée.

Depuis le 31 décembre 2021, tous les macarons journaliers sont dématérialisés via l'application web de la Fondation, multipark.ch. Celle-ci permet l'achat et l'activation de macarons journaliers virtuels, en tout temps et à distance. Les usagers n'ont ainsi plus besoin d'apposer un macaron journalier physique derrière leur pare-brise; le contrôle du droit de stationnement se faisant à partir de la plaque d'immatriculation du véhicule.

Macarons en Ville de Genève

Zones		Habitants	Entreprises	Total
Acacias	O	494	48	542
Champel	G	1 550	137	1 687
Cité Vieusseux	Q	1 244	76	1 320
Cluse	H-HB-HC	1 867	119	1 986
Eaux-Vives	D	1 551	201	1 752
Florissant	F	1 259	59	1 318
Grand-Pré/St-Gervais	K-KA	1 774	139	1 913
Jonction-Bastions	I-IC	1 276	98	1 374
Nations	M	522	25	547
Pâquis/St-Gervais	L-LA	1 135	161	1 296
Petit-Saconnex	P	865	107	972
St-Jean/St-Gervais	J-JA	1 607	92	1 699
Sécheron	N	102	3	105
Tranchées-Rive/Cité	E-EB-C	1 390	496	1 886
Vieille-Ville	B-BB *	476	170	646
Total au 31.12.2022		17 112	1 931	19 043

Macarons annuels dans les communes

Communes	Date d'introduction	Habitants	Entreprises	Total
Lancy	01.05.2011	2 071	133	2 204
Vernier (43A)	01.10.2012	846	37	883
Vernier (43B)	01.05.2013	354	10	364
Chêne-Bourg	01.10.2012	373	22	395
Plan-les-Ouates	01.10.2012	345	45	390
Carouge	01.01.2013	2 014	380	2 394
Onex	01.03.2013	1 116	35	1 151
Chêne-Bougeries	01.10.2013	417	31	448
Thônex	01.05.2014	217	16	233
Meyrin	02.06.2014	744	33	777
Hermance	01.02.2016	165	9	174
Jussy	01.03.2016	11	0	11
Cologny	01.02.2017	31	5	36
Confignon-Village	01.07.2017	79	7	86
Cressy (Confignon-Bernex)	01.07.2017	152	7	159
Versoix	01.09.2017	289	31	320
Puplinge	01.04.2018	87	1	88
Corsier	01.07.2018	66	3	69
Grand-Saconnex	01.05.2019	145	6	151
Vernier (43C)	01.06.2019	221	14	235
Croix-de-Rozon (Bardonnex)	01.07.2019	22	0	22
Veyrier	01.05.2022	135	6	141
Total au 31.12.2022		9 900	831	10 731

Par rapport à 2021, les ventes de macarons annuels Habitant sont en légère baisse et celles des macarons Entreprise restent stables.

Macarons journaliers multizones

En 2022, 67'380 macarons multizones Tout Public ont été activés.

180'769 macarons multizones Plus ont été activés par les professionnels (camionnettes-outils, approvisionnement de chantiers, interventions d'urgence).

7'723 comptes « basiques » (Tout Public) et 541 comptes « Entreprises » ont été créés.

DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL

En 2022, la Fondation des Parkings a prouvé une nouvelle fois son dynamisme avec la signature de neuf nouveaux mandats pour la gestion de parkings voitures ou motos, six nouvelles vélostations choisissant de s'équiper du système velocity.ch et trois mandats de conseil ou collaborations avec des partenaires institutionnels.

Nouveaux mandats pour la gestion de parkings voitures ou motos

Partenaires	Nom du parking	Nb places voitures ou motos
Commune de Bernex	Vieux-Lully	25
Fondation des Evaux	Centre sportif des Evaux	136
Ville de Genève	Centre sportif de Belle-Idée	28
	Centre sportif du Bois des Frères	181
	Centre sportif du Bout-du-Monde	130
	Centre sportif Richemont	44
	Centre sportif de Vessy	176
	Parc des Eaux-Vives	67
HUG	H-Opéra Motos	189
	H-Tour 8	64
Ville de Lancy	Courtillets	25
	Espace Palettes	108
	La Vendée	48
	Louis-Bertrand	85
	Rambossons	78
Privés	Daniel-Ihly 15-21	13
	Square du Stand Motos	44

Nouveaux contrats velocity.ch

Partenaires	Nom de la vélostation	Nb places vélos
Ville de Bulle	Gare de Bulle	241
Commune de Bussigny	Gare de Bussigny	24
CFF	Gare de Rapperswil	16
Commune La Sarraz	Gare de La Sarraz	80
Ville de Neuchâtel	Centre-ville de Neuchâtel	116
Ville de Versoix	Gare de Versoix	88

Nouveaux mandats de conseil ou collaborations

Partenaires	Objet
Collectivité publique du canton de Vaud	Base de données pour les droits de stationnement dématérialisés, Gestion des tarifs Mandat de conseil
Ville de Nyon	Mandat de conseil



Made in Italy

AHOAW



velocity.ch

DÉVELOPPEMENT DURABLE

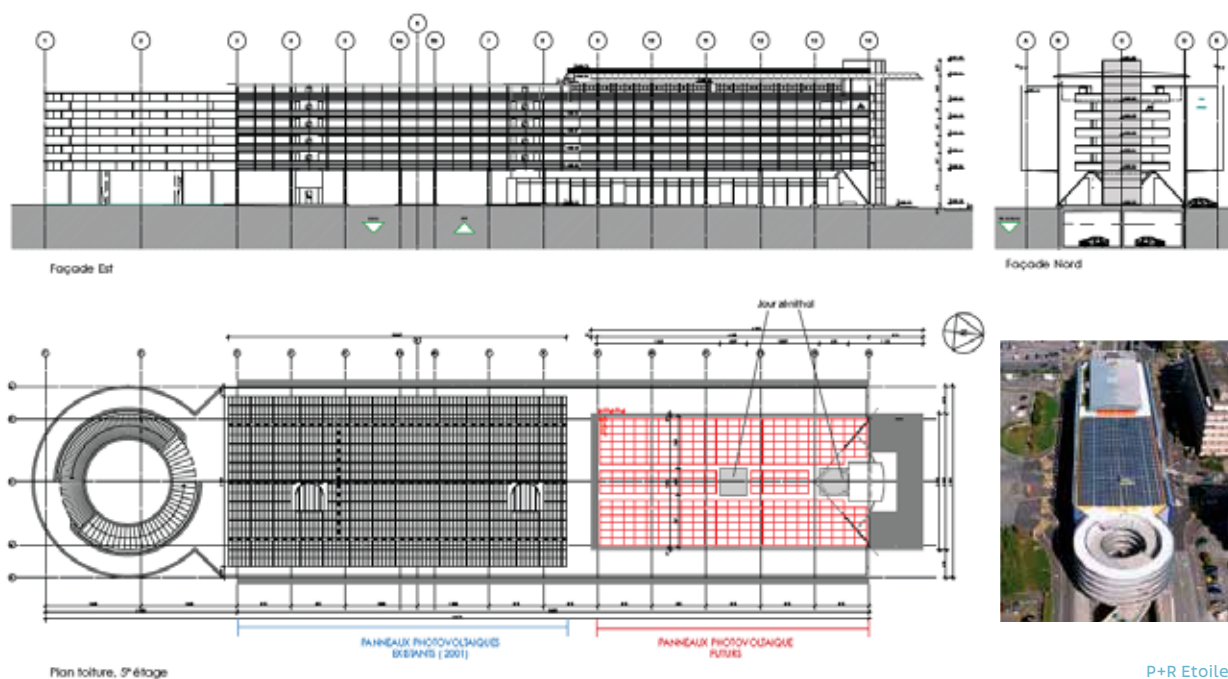
P+R Etoile : étude de faisabilité pour l'installation de panneaux photovoltaïques

La Fondation des Parkings entend contribuer à la production d'énergies renouvelables dans les ouvrages qui s'y prêtent. Pour ce faire, elle a mené une étude de faisabilité et développé un avant-projet visant à couvrir l'entièreté de la toiture du P+R Etoile, soit 620 m² de panneaux photovoltaïques supplémentaires pour un total de 1'420 m², dans le but de générer de l'électricité verte. Après cette intervention, la production électrique estimée du P+R Etoile sera

Une politique achats responsables

En 2022, la Fondation des Parkings a poursuivi les démarches précédemment instaurées, lui permettant de garantir son engagement en la matière, notamment :

- Le suivi de la convention d'objectifs signée avec le service cantonal de développement durable, via les indicateurs mis en place et les cibles définies à atteindre en 2023.
- La participation à des groupes de travail au niveau de l'Etat :



P+R Etoile

d'environ 262'000 kWh. L'étude ainsi que la phase d'avant-projet seront finalisées en janvier 2023.

Economies d'énergie dans les parkings

La Fondation des Parkings poursuit ses actions visant à réaliser des économies d'énergie. Un nouveau programme d'optimisation de l'éclairage de 5 parkings – Sous-Moulin, Sécheron, Cornavin, Lombard et Alpes – a débuté en septembre 2022. La phase d'études sera terminée fin février 2023. Les travaux commenceront début mai 2023 et devraient s'achever en septembre 2023. Après cette opération, la Fondation économisera environ 780'000 kWh par an.

- achats responsables,
- numérique responsable,
- gestion des déchets.

En parallèle, elle poursuit les actions courantes, à savoir :

- Intégration systématique dans les appels d'offres le permettant :
- de critères de développement durable dans l'évaluation des politiques et pratiques des fournisseurs, à hauteur de 5 %, notamment sur les appels d'offres suivants : fourniture de feuillets d'amendes d'ordre, fourniture de points de recharge pour véhicules électriques,

mise en place d'un outil de gestion de la relation client,

- d'exigences relatives au développement durable, notamment quant aux moyens utilisés par les prestataires de services (demande d'utilisation d'une flotte électrique, d'équipements et matériels les plus écologiques possible...). Ces exigences sont systématiquement intégrées lors des appels d'offres concernant le nettoyage des parkings, les rondes de surveillance et le remplacement des opérateurs, ainsi que le contrôle du stationnement sur domaine privé,
 - de critères liés à la formation des apprentis, notamment lors des appels d'offres sur invitation.
- Pérennisation de la stratégie achats garantissant le respect de l'environnement :
 - acquisition de véhicules électriques pour les renouvellements prévus,
 - mise en place de consommables d'hygiène ecolabellisés et recyclés (papiers essuie-mains, papiers toilette, savon),
 - achat de fournitures écologiques avec un catalogue spécifique (fournitures de bureau, papier, consommables informatiques, besoins divers),
 - acquisition de conteneurs pour déchets et mise en place d'une gestion centralisée du tri.
 - Partenariat en priorité avec des fournisseurs suisses et locaux :
 - 64 % sont localisés dans le canton de Genève (+ 2% par rapport à 2021),
 - 97.3 % sont en Suisse (- 1.7 % par rapport à 2021),
 - 100 % en Europe.

Les appels d'offres (ouverts et sur invitation) réalisés par la Fondation des Parkings représentent 19 procédures marchés publics, dont 80 % comprennent des critères et/ou conditions liés au développement durable, réparties de la façon suivante :

- 10 appels d'offres ouverts internationaux (53 %),
- 2 appels d'offres ouverts (10 %),
- 7 appels d'offres sur invitation (37 %).

Le montant total des marchés adjugés comprenant du développement durable représente CHF 31 millions sur la durée totale des marchés (y compris les marchés récurrents sur 4 ans).

Electromobilité

Le 16 mai 2022 à Bienne, la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga a signé les nouveaux objectifs de la feuille de route pour l'électromobilité 2025. La Fondation des Parkings est le seul gestionnaire du stationnement engagé dans cette feuille de route, aux côtés de 58 autres organisations représentant les secteurs de l'automobile, l'électricité, l'immobilier, les flottes de véhicules, la Confédération, les Cantons, les Villes et les Communes. En parallèle, le Conseil de Fondation a validé la stratégie de l'entreprise dans ce domaine. Celle-ci s'est concrétisée, entre autres, par l'équipement de nouveaux ouvrages, par l'instauration du paiement de la recharge au P+R Etoile et par le choix d'un nouveau modèle de bornes plus moderne qui permettra d'offrir de meilleures prestations aux usagers.



Signature de la feuille de route pour l'électromobilité 2025



ANS L'APP



PROJETS

Le développement d'une démarche projet adaptée aux réalités de la Fondation des Parkings permet de systématiser et professionnaliser la mise en place d'initiatives transverses, en particulier avec la complexification des demandes et l'augmentation du volume d'affaires.

Les projets suivants ont marqué l'année 2022 et ont permis de développer de nouveaux mandats de gestion, d'élargir l'offre et les services aux usagers tout en renforçant le fonctionnement en interne de la Fondation.

Ouverture, reprise ou rénovation de parkings

Parkings de Lancy	Reprise de cinq parkings sur mandat de la Ville de Lancy pour un total de 344 places publiques.
Rénovation du parking du Centre Communal de Carouge	Rénovation complète du parking du Centre Communal de Carouge.
Bernex-Saint-Mathieu	Prestations de pré-ouverture d'un parking nouvellement construit de 487 places et trois propriétaires.
Extension des prestations pour les HUG	Reprise du nouveau parking Tour 8.
P+R Veyrier-Douane	Création d'un nouveau P+R de 85 places sur l'ancien parking de Veyrier-Douane.
Vieux Lully et Daniel Ilhy	Equipped de deux parkings extérieurs avec le paiement dématérialisé et l'installation d'horodateurs.

Amélioration de l'équipement des parkings

LAPI - Comptage	Poursuite du déploiement de la lecture de plaques et du comptage par place dans différents parkings afin d'offrir un meilleur confort d'utilisation aux usagers.
Païement des places électriques	Mise en place d'une solution de paiement des places de recharge électrique, basée sur le paiement par téléphone. Après un essai au parking de l'Etoile, déploiement progressif dans d'autres parkings.
Déploiement de bornes électriques et électrification des places d'autopartage	Déploiement de nouveaux points de recharge électrique dans les parkings. Electrification des places d'autopartage en cours.
Solution de paiement dématérialisée pour des petits parkings	Mise en place d'une solution simple et bon marché pour payer le stationnement dans les parkings en ouvrage, basée sur le SwissPass. Un prototype a été installé au parking des Tilleuls.
Identité visuelle des parkings	Développement d'une charte signalétique et architecturale des parkings et déploiement progressif afin d'uniformiser le visuel dans les parkings de la Fondation.
Vieux Lully et Daniel Ilhy	Equipped de deux parkings extérieurs avec le paiement dématérialisé et l'installation d'horodateurs.

Développement ou évolution d'applications informatiques

Nouvelle application de contrôle du stationnement	Remplacement de l'application de contrôle utilisée par le service du stationnement : - développement d'une solution mobile de contrôle pour les agents sur le terrain, - refonte de la solution de gestion des réclamations pour le secrétariat, - création d'un portail de visualisation des amendes d'ordre pour les usages internes.
Référentiel des parkings	Création d'un référentiel contenant tous les parkings gérés par la Fondation, afin d'offrir une vue d'ensemble et des vues adaptées aux différents usages.
Nouveau site internet	Refonte du site internet de la Fondation des Parkings et réorganisation de l'information, axée sur les besoins des clients. Mise en ligne prévue au printemps 2023.
Factures QR	Adaptation des factures des différentes prestations (macarons, abonnements, baux) à la nouvelle norme de "factures QR".

Autres

Transformation des bureaux du P+R Etoile	Lancement de la rénovation et transformation des bureaux de l'Etoile afin de créer de nouvelles places de travail ; déménagement temporaire des collaborateurs au 9 route des Jeunes.
Base C³	Mandat d'une grande commune vaudoise pour installer la base de droits de stationnement centralisée C ³ et la connecter aux opérateurs de paiement par téléphone, aux horodateurs et à l'application de contrôle.
Gouvernance des projets	Clarification et définition de la gouvernance des projets à la Fondation afin de permettre de prioriser les sujets, centraliser l'information et uniformiser les pratiques.

Nouveaux ouvrages – Réalisations et projets

P+R Moillesulaz

Afin d'assainir la dalle du rez-de-chaussée, abîmée par la carbonatation, et améliorer le confort des usagers, des travaux d'entretien lourds ont démarré avant l'été 2022. Le programme prévoyait le traitement des bétons et des armatures



touchées par la corrosion, le traitement des joints de dilatation, la pose de couches de fond, la pose de résine et la réalisation d'un nouveau marquage. Le rez a été entièrement condamné entre juin et août 2022, pour permettre à l'entreprise d'exécuter les travaux rapidement et restituer la dalle propre à la fin de l'été, à temps pour la rentrée. Dans le cadre de ce programme, 20 places motos ont été créées. Une nouvelle vélostation est prévue début 2023 à cet étage.

P+R Veyrier-Douane

Ce nouveau P+R, situé sur la route du Pas-de-l'Echelle, a été mis en service en octobre 2022 après des travaux de marquage et de pose de nouvelle signalétique. Il offre 85 places voitures et 16 places motos. Un local vélos sécurisé de 16 places y sera créé début 2023.



P+R Trèfle-Blanc provisoire

En octobre 2022, la dernière parcelle de propriété de l'Etat, occupée jusqu'alors par le vestiaire social Caritas, a été libérée, permettant le démarrage de la deuxième phase de construction du P+R Trèfle-Blanc provisoire. Le chantier a démarré début décembre avec la démolition du bâtiment existant.

Les travaux d'aménagement du sol permettront de créer 87 places supplémentaires avec les mêmes caractéristiques que le parking construit en 2021, soit des dalles alvéolées sur les places de stationnement, permettant la récupération de l'eau pluviale sans devoir recourir à un réseau de conduites enterrées et à un bassin de rétention. Cette nouvelle surface porte la



capacité totale du parking à 247 places voitures et 10 places motos. Elle permettra de satisfaire la demande croissante de stationnement sur ce site. La mise en service est prévue pour début avril 2023.

P+R Trèfle-Blanc définitif

L'Office cantonal des bâtiments (OCBA), l'Office cantonal des transports et la Fondation des Parkings ont collaboré, avec l'aide d'un bureau d'études, afin de rédiger le cahier de charges d'un concours d'architecture (en deux tours) lancé en octobre 2022. Le concours désignera le pool de mandataires en charge de la réalisation du projet de la nouvelle patinoire de Genève et du P+R Trèfle-Blanc définitif. Le programme touche tout le secteur de Trèfle-Blanc et les parcelles voisines au-delà de la route de Saint-Julien.

Afin d'étudier la structure du sous-sol et les fluctuations des nappes souterraines, la Fondation et l'OCBA ont mandaté une entreprise pour réaliser trois forages sur site et poser des piézomètres.

Les résultats seront disponibles début 2023. Ils seront transmis aux groupements retenus pour le deuxième tour du concours afin de leur permettre de mieux comprendre la stratigraphie et la géologie du site et de proposer un projet plus cohérent. Le pool lauréat sera connu en octobre 2023.

P+R Goutte Saint-Mathieu

La Fondation a été sollicitée afin de construire un P+R de 200 places autos et 190 places motos dans le cadre de la réalisation du nouveau projet de la Goutte Saint-Mathieu à Bernex. Le concours d'architecture a permis de choisir les bureaux d'architecture et d'ingénierie civile qui piloteront le projet. Les maîtres d'ouvrage ont ensuite choisi, sur appel d'offres, le pool technique complétant le groupement qui travaillera sur le projet jusqu'à sa réalisation.

La Fondation des Parkings, l'OCBA, le département de l'instruction publique et la Ville de Bernex collaborent d'ores et déjà aux études pour créer des ouvrages cohérents et qui puissent répondre à la demande du site et de ses besoins. Plusieurs variantes ont été proposées et discutées. La dépose des autorisations de construire est prévue fin 2023.

Projet P47-P49

Dans le cadre de la planification cantonale, le département des infrastructures a développé le programme « Pôle Multifonctions P47-49 ». Celui-ci s'inscrit dans le projet de déploiement du futur tramway des Nations au Grand-Saconnex à l'horizon 2026.

Au sein de ce programme, la Fondation porte le projet de réaménagement et de création d'un parking P+R en élévation de 600 places sur le site actuel du P47, ainsi que le financement, la construction et l'exploitation de la future gare routière dédiée aux lignes internationales.

Ce nouvel ouvrage permettra aux pendulaires provenant du canton de Vaud et de Ferney-Voltaire de rejoindre le centre-ville en transports publics.

La Fondation des Parkings conçoit en collaboration avec les ingénieurs et architectes du projet une structure de parking novatrice, caractérisée par l'absence d'éléments porteurs en bord de case de stationnement, offrant une modularité importante des cases de stationnement dans le futur.

Les études d'avant-projet ont démarré à l'automne 2022 et les études du projet (phase SIA 32) seront réalisées durant l'année 2023. Le dépôt de l'autorisation de construire est planifiée pour début 2024.



P+R Goutte Saint-Mathieu (image de synthèse)

P+R Tuileries

C'est au sein du nouveau PLQ Champ-du-Château qu'une extension du P+R Tuileries est à l'étude. L'actuel P+R de 50 places sera remplacé par un parking en ouvrage de 200 places. Ce P+R situé à proximité immédiate de la Halte CFF des Tuileries permettra de rejoindre le centre-ville en une dizaine de minutes.

L'implantation du P+R a été définie avec les différents partenaires du PLQ du Champ-du-Château durant l'année 2022. Celui-ci sera positionné entre les voies CFF de la halte CFF Tuileries et le bâtiment des Hauts-du-Château. Son accès se fera via une rampe souterraine située sous la future place piétonne communale. Un appel d'offres architectes/ingénieurs a été lancé durant l'automne 2022 et les lauréats pourront démarrer les études en début d'année 2023.

Rénovations, aménagements et transformations

P+R Etoile : transformation et extension des bureaux et aménagement du rez-de chaussée



Au rez-de-chaussée du P+R Etoile, les travaux d'assainissement ont été effectués au cours de l'été 2022. L'agencement de cet espace en salles de réunion avec une cafétéria, des sanitaires et des locaux d'archivage, ainsi qu'une partie cédée à la Commune de Carouge pour aménager une

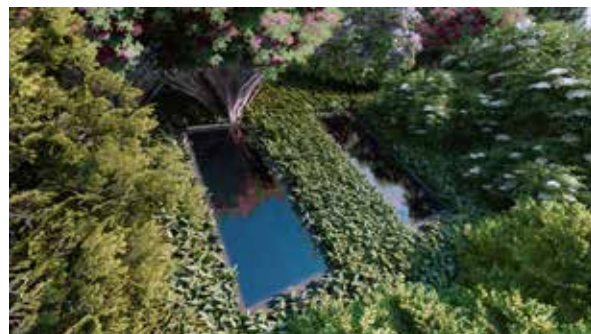
voie dédiée à la mobilité douce, font l'objet d'une demande d'autorisation de construire qui sera déposée en janvier 2023. Le démarrage des travaux est prévu en mai 2023.

Au 5^e étage, l'autorisation de construire a été délivrée en mai 2022. La transformation des bureaux a commencé en octobre et devrait se terminer au printemps 2023. Pendant la durée des travaux, le personnel – soit quelque 40 personnes – a déménagé au 9 route des Jeunes.

Parking Saint-Antoine : transformation et extension des bureaux



Parking Saint-Antoine (images de synthèse)



L'autorisation de construire a été délivrée en novembre 2022. Les modifications demandées par les autorités seront intégrées et les études pour ce faire reprendront en début d'année 2023. Le chantier sera délicat car il comporte des opérations de démolition, des interventions dans des locaux techniques, tout en maintenant les activités du personnel, du centre de contrôle et le fonctionnement du parking. Les travaux devraient se dérouler entre juillet 2023 et mai 2024.

Vélostation du P+R Sous-Moulin

La vélostation du P+R Sous-Moulin est proche de la saturation. En octobre 2022, la Fondation des Parkings a donc mené une étude pour l'agrandir. Les travaux seront réalisés en février 2023 et permettront de créer 34 places supplémentaires, pour un total de 144 places disponibles.

Ouvrages de tiers

Parking Plaine de Plainpalais

Les travaux d'assainissement des bétons et de rénovation de peinture, commencés en 2020, se sont achevés en juillet 2022. L'ensemble du parking a été rénové. Une vélostation sécurisée a été construite au premier sous-sol et mise en service en avril 2022. Elle offre des emplacements pour 42 vélos, 4 trottinettes et 3 vélos-cargo. Des travaux de mise en conformité du réseau sprinkler ont nécessité le remplacement des tuyauteries, effectué entre juillet et novembre 2022.



Vélostation de Plainpalais

Parking Hôtel des Finances

Des travaux d'assainissement des bétons dans les rampes, de remplacement des descentes d'eaux usées et d'application d'une protection feu sur les poutres porteuses ont été réalisés en 2022.

Parking Uni-Dufour

Dans le cadre de l'amélioration de la protection incendie, une demande d'autorisation de construire a été déposée en septembre 2022 et est en cours d'instruction. Il est prévu de construire des sas devant les escaliers pour protéger les voies de fuite et un compartimentage feu.

Parking David-Dufour

La Fondation a aménagé une vélostation à côté de l'entrée du parking David-Dufour, équipée de 78 places pour vélos, de casiers simples et électriques. La mise en service aura lieu en janvier 2023.

Parkings privés de l'Etat

Des audits sécurité ont été menés dans 10 parkings privés de l'Etat afin d'étudier les mesures d'amélioration de la protection incendie de ces ouvrages. La mise en œuvre de ces mesures a été programmée entre 2023 et 2025.

Parking Place de Cornavin

Les études menées par le pool de mandataires ingénieurs/architectes portant sur la transformation du parking Place de Cornavin se poursuivent.

Les études de la phase projet devraient démarrer au printemps 2023 et l'autorisation de construire pourrait être déposée en début d'année 2024.

Réser
élec

rvé aux véhicules
triques en cours
de recharge



EXPLOITATION

En 2022, le développement de l'activité du département Exploitation s'est poursuivi. Tous les secteurs ont vu leur périmètre augmenter, offrant des perspectives motivantes en étoffant des compétences recherchées par un marché demandeur d'expertise, dans le contexte complexe de l'évolution de l'offre du stationnement et ses enjeux socio-économiques.

Nouveaux parkings sous gestion

18 nouveaux parkings ont été repris par la Fondation: principalement 11 parkings des HUG, totalisant 1'979 places, auxquels s'ajoutent sept parkings de tiers (Daniel Ihly, Centre sportif des Evaux, cinq parkings du Service des sports de la Ville de Genève). En parallèle, la Ville de Sion ayant décidé de ne pas renouveler le mandat de télégestion de ses trois parkings, 1'603 places ont été biffées du périmètre téléopéré par l'Exploitation. Au final, l'année se solde par une augmentation de 1'299 places de stationnement sous gestion.

Horodateurs

Le parc d'horodateurs affiche à nouveau une progression en passant à 443 unités, soit une augmentation de 5,7 %. Leur diminution avérée sur le domaine public est compensée par des déploiements sur le domaine privé, friand de solutions combinant le paiement en numéraire à celui dématérialisé.

Parkings privés de l'Etat

La collaboration de la Fondation des Parkings avec les services concernés pour la mise en œuvre de la mutualisation des parkings de l'Etat - requise par l'arrêté visant à diminuer l'usage du véhicule privé pour se rendre sur son lieu de travail - se poursuit. Ce contexte induit des redéfinitions de zones de stationnement et de leur attribution; les deux-roues motorisés et les vélos devenant des acteurs à part entière.

Vélostations et velocity.ch

Les besoins de la mobilité raisonnée impliquent des changements de comportements et de moyens que l'Exploitation doit intégrer dans ses

vélostations, afin de permettre à de nouveaux véhicules de trouver des emplacements adéquats. Les vélos électriques ainsi que les vélos-cargo requièrent des aménagements significatifs pour permettre leur stationnement dans les meilleures conditions.

En 2022, six nouvelles vélostations, offrant 627 places sécurisées de stationnement, ont choisi la solution velocity.ch (Bulle, Bussigny, La Sarraz, Neuchâtel Est, Plainpalais, Versoix), portant à 7'876 le nombre de places vélos gérées via cette solution développée par la Fondation, soit une progression de 8,6 %.



Vélostation de la gare de Versoix

Deux-roues motorisés

Avec six nouveaux parkings équipés en 2022, la mise à disposition d'emplacements de stationnement sécurisés et confortables pour les motos suscite un intérêt toujours croissant. 184 nouvelles places, soit 7,6 % d'emplacements supplémentaires en comparaison à 2021, ont ainsi vu le jour.

Autopartage (Mobility)

La progression modérée de 6,8 % des places dédiées à l'autopartage en 2022 est trompeuse, car la volonté de déploiement est affirmée et tous les acteurs expriment clairement leurs attentes tant en termes d'ergonomie du stationnement que d'électrification de leur flotte. Cependant, les événements survenus cette année ont ralenti la tendance haussière amorcée en 2021.

Propulsion électrique

Le développement des points de recharge dans les parkings se poursuit, affichant une progression de 4,2 % pour les voitures.

Afin de réguler l'utilisation des points de recharge pour permettre au plus grand nombre de profiter de ce service et dans un souci d'assurer une consommation maîtrisée, la Fondation des Parkings s'attelle à présent à rendre ses points de recharge payants, tout en poursuivant son objectif de déploiement.

Rénovation du parking du Centre Communal de Carouge

La Ville de Carouge a mandaté la Fondation pour réaliser la rénovation générale de son parking du Centre Communal. Initialement doté de 248 places voitures, composées de 76 places attribuées, 46 boxes, 123 places visiteurs et 3 places pour personnes à mobilité réduite (PMR), c'est à

présent un parking mutualisé, offrant 247 places voitures – dont 183 publiques et abonnés, 43 boxes, 18 places voitures avec points de recharge et 3 places PMR – 22 places motos, 4 emplacements vélos et 5 places pour vélos-cargo. Tous les niveaux ont été concernés par cette rénovation qui a duré plus de six mois, impactant tous les composants d'un parking en ouvrage, sans que jamais celui-ci ne soit fermé aux utilisateurs.



SERVICE DU STATIONNEMENT

Principal acteur dans le cadre de la politique de stationnement du Canton de Genève, le Service du Stationnement (SDS) mène ses activités conformément au Plan directeur du stationnement adopté par le Conseil d'Etat.

L'année 2022, encore marquée par la situation pandémique, a affecté le fonctionnement du SDS pendant plusieurs mois, pénalisant le service dans la réalisation des objectifs de contrôle fixés par les Communes.

Activités

Cette année a vu de profonds changements tant dans la pratique du contrôle que dans les modalités de paiement des amendes d'ordre, avec un fort impact pour les usagers. Nos services ont été extrêmement sollicités, tant au niveau opérationnel sur le terrain qu'au niveau du secrétariat, particulièrement au cours du dernier trimestre.

Plusieurs actions d'information et de sensibilisation ont été menées sur le terrain auprès des automobilistes, particuliers et professionnels, pour anticiper et accompagner le contrôle renforcé, tant des deux-roues motorisés sur les trottoirs que des véhicules de particuliers sur les cases jaunes. (voir p.50 du rapport).

La Commune de Satigny a reconduit la convention qui la lie au SDS, pour les années 2023 à 2025, en augmentant le périmètre de contrôle et la prestation fournie.

Parallèlement à son activité de contrôle, le SDS poursuit ses actions d'information et de conseils auprès des usagers – particuliers, commerçants et entreprises – notamment en ce qui concerne les règles relatives aux emplacements de livraison ainsi que l'utilisation des moyens de paiement facilitant un meilleur usage de l'espace public.

La coopération avec les entités en lien avec l'activité de contrôle se maintient de manière optimale sur l'ensemble des communes du canton.

Effectifs et équipement

Le SDS représente toujours une part importante des effectifs de la Fondation des Parkings. En 2022, le nombre de collaborateurs n'a pas fait l'objet de variation notable et aucun recrutement n'a été opéré.

La mise en production de la première phase d'une nouvelle solution de contrôle, développée avec une société locale, a eu lieu au mois de septembre, afin, dans un premier temps, de répondre aux nouvelles exigences de paiement de La Poste. Le développement de nouveaux outils de contrôle doit servir non seulement à améliorer l'efficacité mais également à les faire évoluer afin qu'ils fournissent une meilleure lisibilité de l'état du stationnement en surface.

A terme, l'objectif de la Fondation est de développer une solution qui permettra de recueillir des informations liées au paiement, à l'occupation des places, aux secteurs contrôlés, au potentiel d'occupation par les macarons, ainsi que d'identifier les taux de paiement et d'infraction par secteur. Cet outil, véritable « observatoire du stationnement » intégrant une cartographie détaillée des places de parc permettra une planification dynamique de la gestion et du contrôle du stationnement sur la voie publique.

Pour répondre aux évolutions du service, un audit des équipements des collaborateurs du SDS a débuté, afin d'adapter leur tenue en utilisant les nouveaux matériaux à disposition, plus légers et plus confortables.

Récapitulatif des places de stationnement sur la voie publique *

Communes	Places gratuites limitées	Places gratuites illimitées	Places payantes	Cases dites de livraison	Places motos	Voitures immatriculées	Motos immatriculées
Ville de Genève	16 577	67	3 763	1 200	15 380	66 462	17 081
Carouge	1 962	121	297	98	1 799	10 062	2 772
Lancy	2 586	61	268	41	1 250	15 012	4 478
Vernier	1 935	80	82	46	510	15 459	3 849
TOTAL	23 060	329	4 410	1 385	18 939	106 995	28 180

* dans les communes contrôlées par le SDS

Chiffres pour l'ensemble du canton de Genève : Voitures immatriculées : 226 379. Motos immatriculées : 54 891.

Source : Office cantonal des transports, système d'information du territoire à Genève (SITG), février 2022.





ADMINISTRATION & FINANCES

Les services administratifs poursuivent leurs missions dans un environnement changeant et exigeant. Ils ont temporairement déménagé au 9 route des Jeunes, en raison de la transformation des bureaux du P+R Etoile (voir p. 34 du rapport).

Transition numérique

Après le développement de multipark.ch pour les macarons multizones journaliers, la Fondation des Parkings a franchi une nouvelle étape importante de la transition numérique en achevant la dématérialisation des macarons de stationnement des parkings de l'Etat et des HUG.

Gestion des parkings des HUG

Les services à la clientèle ont travaillé d'arrache-pied pour permettre le démarrage de la gestion de la clientèle des parkings des HUG en tout début d'année, ainsi que l'extension, en mai 2022, du parc de stationnement des Hôpitaux universitaires, avec l'ouverture du parking H-Tour 8.

Mise en service du parking P+R Veyrier-Douane

L'ouverture d'un nouveau parking P+R près de la

douane de Veyrier s'est accompagné du transfert des abonnés de l'ancien P+R de l'Uche.

Parkings de la Ville de Lancy

Dans le cadre de la préparation de la reprise en gestion de cinq parkings de la Ville de Lancy au 1^{er} janvier 2023, le service de gestion de la clientèle a assuré le transfert des contrats et des moyens d'accès.

Macarons à Veyrier depuis le 1^{er} mai 2022

Les services à la clientèle ont accompagné la Commune de Veyrier dans la mise en place d'une zone à macarons sur son territoire.

QR-factures

Au 1^{er} octobre 2022, les anciens bulletins de paiement référencés utilisés jusqu'alors ont été remplacés par les QR-factures. La Fondation a accompagné ce changement important pour ses clients en joignant un mode d'emploi détaillé à ses courriers de facturation dès le printemps 2022 et en créant un page dédiée sur son site internet.

La QR-facture, comment ça marche ?

La QR-facture remplace progressivement les bulletins de versement référencés oranges (BVR) et bulletins de versement rouges qui disparaîtront complètement le 30 septembre 2022. Elle est reconnaissable grâce à son QR-code contenant une croix suisse.

La QR-facture s'utilise comme les anciens bulletins de versement et offre aussi de nouvelles possibilités. Elle permet notamment de scanner toutes les informations liées au paiement depuis son téléphone mobile ou son ordinateur afin d'éviter leur saisie manuelle.

The image shows a sample QR-facture document. It is divided into two main sections: 'Récépissé' (Receipt) on the left and 'Section paiement' (Payment section) on the right. The 'Récépissé' section contains the 'Compte / Payable à' (Account / Payable to) information, the 'Référence' (Reference), and the 'Payable par' (Payable by) information. The 'Section paiement' section contains a QR code, the 'Compte / Payable à' information, the 'Référence', and the 'Payable par' information. A red 'SPECIMEN' watermark is overlaid on the QR code. Numbered annotations 1 through 5 point to specific parts of the document: 1 points to the 'Récépissé' header, 2 points to the 'Section paiement' header, 3 points to the QR code, 4 points to the 'Compte / Payable à' information, and 5 points to the 'Référence'.

1. & 2. Tout comme le bulletin de versement, la QR-facture est divisée en deux parties, un **récépissé** et la **section paiement**. Elle contient toujours les détails lisibles concernant le bénéficiaire auxquels peuvent s'ajouter des informations additionnelles.

3. Le **QR-code** contient toutes les informations nécessaires au paiement.

4. Le **QR-IBAN** est le numéro de compte d'encaissement qui remplace l'ancien numéro de compte, dit numéro d'adhérent BVR au format 01-xxxxxx-x. Attention, si vous avez un ordre permanent dont le numéro de compte change pour un QR-IBAN, n'oubliez pas de le modifier.

5. La **référence** de la QR-facture est à reporter sur votre ordre de paiement en cas de saisie manuelle, comme avec les anciens BVR.

Nombre d'abonnés

Types de parking	Auto	Moto
Parkings de la Fondation		
P+R	3 401	
Habitants/Publics	2 542	212
Nuit	17	
Parkings de Tiers		
P+R	292	
Habitants/publics	4 466	442
Nuit	249	
Parkings de l'Etat	2 504	235
Parkings des HUG	2 805	
Abonnements multiparkings deux-roues motorisés		48
Total par catégorie de véhicule	16 276	937
Total contrats au 31.12.2022	17 213	

SYSTÈMES D'INFORMATION

Après plusieurs années d'une croissance qui permet de répondre aux défis toujours plus grands des métiers de la Fondation des Parkings, le Département des Systèmes d'Information (DSI) a mis en place une nouvelle organisation. Trois services composent désormais le département et prennent chacun en charge un aspect de sa mission :

- le Service Projets : effectue l'analyse métier et la gestion des projets informatiques et organisationnels; veille à la documentation des bonnes pratiques, à l'outillage ainsi qu'à la diffusion au sein de la Fondation des activités en lien avec la gestion de projets,
- le Service Données : gère le stockage, la transformation, l'exploitation et la valorisation des données,
- le Service Applications et Infrastructure : s'assure du bon fonctionnement des serveurs, réseaux et applications informatiques, de leur évolution et du support aux utilisateurs.

Les responsables de services, recrutés par promotion interne, bénéficient du soutien de l'ensemble de l'organisation, lui amenant en retour leur parfaite connaissance de ses activités.

Depuis la rentrée scolaire 2022, le DSI accroît son implication dans la formation en accueillant un deuxième apprenti informaticien qui s'est très vite intégré dans l'équipe.

Cette année a vu, en juillet, le changement du prestataire de support informatique. L'appel d'offres lancé pour renouveler le marché a qualifié une nouvelle société qui a su prendre le relai en douceur avec l'aide de la société précédente.

Projets

Le nombre, la diversité et la complexité des projets en cours à la Fondation ne cessent de croître. Il devient dès lors nécessaire de mieux les coordonner entre eux. C'est le but de la démarche entamée autour de la gouvernance des projets. Les premiers résultats étant prometteurs, le travail se poursuivra sur 2023.



Nouveau référentiel parkings

Grâce à l'implication de tous les départements et au travail de structuration autour de la gestion des données, un référentiel regroupant toutes les caractéristiques des parkings est disponible à la Fondation depuis fin 2022. Nouvelle réalisation liée au Socle Numérique, ce référentiel permettra notamment de consolider les informations de tous les parkings sous gestion et de les diffuser vers les différents systèmes qui en ont besoin.

Parmi les nombreux projets qui ont jalonné l'année, on peut notamment retenir le développement sur mesure d'une nouvelle application de contrôle du stationnement et d'émission d'amendes sous forme de QR-codes. La finalisation des contenus du futur site internet, en coordination étroite avec les services de la communication, de l'exploitation et de la clientèle, a également occupé le département. Les équipes de support et d'infrastructure ont, quant à elles, été très sollicitées pour limiter les désagréments liés au déménagement des équipes du P+R Etoile (voir p. 34 du Rapport).

En parallèle du projet de modernisation des outils de gestion de la relation client, l'évolution de l'outil actuel a permis le remplacement sans accroc des BVR par des factures QR.

Données

Le déploiement des outils de transformation et d'analyse des données ainsi que l'intégration de nouveaux domaines métiers se sont poursuivis. Les réconciliations comptables des services velocity.ch et multipark.ch, par exemple, sont aujourd'hui beaucoup plus simples. L'introduction du paiement de la recharge au P+R Etoile a pu être suivie pas à pas. Le Service du Stationnement bénéficie également d'indicateurs précis en provenance de la nouvelle application de contrôle du stationnement, grâce à l'implication du Service Données dès le début du projet.

Infrastructure informatique

Sur un plan plus technique, l'année 2022 a vu l'extension de l'utilisation des outils et des principes DevOps qui permettent d'offrir une plus grande flexibilité dans la réalisation et la maintenance des applications. Les services de la Fondation étant de plus en plus critiques, pour Genève et en dehors, il est en effet indispensable d'assurer un très haut niveau de sécurité et de disponibilité tout en simplifiant leur évolution.

Les infrastructures ne sont pas en reste puisque le renouvellement du parc de serveurs et du stockage s'est poursuivi, de même que le remplacement de certains équipements réseaux névralgiques. Les centres de données font par ailleurs l'objet d'une attention particulière en lien avec leur consommation électrique et leur fonctionnement en cas de *blackout* ou de délestage lié à la crise énergétique.

Services numériques

Les produits numériques développés par la Fondation des Parkings poursuivent leur chemin au-delà des frontières cantonales. Velocity.ch équipe de plus en plus de vélostations alors que la base centralisée et le module tarifaire ont séduit une grande commune vaudoise, après celle de Fribourg. Une nouvelle version de velocity.ch a été développée et sera disponible dès janvier 2023. Elle sera plus ergonomique et tiendra compte des retours des usagers ou propriétaires de vélostations.

Equipement des parkings

Du côté des parkings, outre l'accompagnement de l'Exploitation pour la reprise de la gestion de plusieurs ouvrages, le déploiement des systèmes de comptage à la place et de lecture de plaques s'est poursuivi.



Sécurité et protection des données

Enfin, dans le prolongement des travaux concernant la protection des données, un responsable de la sécurité des Systèmes d'Information a été nommé et la Fondation a rejoint d'autres entités publiques genevoises au sein du groupe SecuSIGe. Cela a eu pour bénéfice notamment de compléter le référentiel documentaire et d'accélérer le déploiement des meilleures pratiques en matière de sécurité informatique.





Contrôle du stationnement sur la voie publique

L'année 2022 a été marquée par d'importants changements dans la pratique et les outils de contrôle, afin de répondre tant aux objectifs de l'Etat de Genève en matière de stationnement qu'à l'évolution de la législation fédérale en matière de trafic des paiements.

Renforcement du contrôle des deux-roues motorisés

Ce contrôle renforcé, initié fin 2021, avait pour but de libérer les trottoirs et les espaces publics piétonniers des deux-roues motorisés afin de faire respecter la loi sur la circulation routière et de garantir la sécurité et le confort des piétons, en particulier les personnes âgées ou à mobilité réduite et les enfants. Après une année d'intensification des contrôles, l'objectif est clairement atteint. Il convient de rappeler, parallèlement, la création massive de places de stationnement pour deux-roues motorisés dans les zones denses du canton, tant sur la voie publique qu'en ouvrage (voir p. 38 du Rapport).



Avant (photos de gauche) – Après (photos de droite)

Renforcement du contrôle des cases jaunes dites « de livraison » en faveur des entreprises

Destinées prioritairement aux professionnels, ces cases permettent l'arrêt de véhicules pour charger/décharger des marchandises ou laisser monter/descendre des passagers. Il n'est, par contre, pas permis d'y stationner (art. 79a Ordonnance sur la signalisation routière).

Jusqu'au mois d'octobre 2022, une tolérance d'arrêt de 20 minutes était appliquée par le Service du Stationnement (SDS) pour tout utilisateur des cases, qu'il s'agisse d'un véhicule privé ou professionnel. Force est toutefois de constater que ces cases n'étaient pas utilisées à bon escient et souvent occupées par des véhicules privés qui y stationnaient pendant une longue durée, péjorant ainsi l'activité des professionnels.

Une campagne d'information et de sensibilisation au bon usage des places a été menée par le SDS, en coordination avec l'Etat et la Ville de Genève, pendant tout le mois de septembre, via notamment la dépose de dépliant sur les pare-brise des véhicules concernés, l'installation de panneaux dans des points sélectionnés, ainsi qu'une campagne de communication digitale, y compris la diffusion d'une vidéo didactique, disponible sur le site internet de la Fondation des Parkings, à l'adresse www.geneve-parking.ch/fr/cases-de-livraison.

Le renforcement des contrôles, initié en octobre, a suscité la satisfaction des milieux professionnels. A compter de cette date, la tolérance d'arrêt de 20 minutes s'applique exclusivement aux véhicules professionnels. Pour les véhicules de particuliers en revanche, seul le chargement/déchargement de marchandises ou l'embarquement/débarquement de passagers en cours est autorisé.



Le guide est disponible en version papier, sur demande, ou en format électronique, sur le site internet de la Fondation.

Guide pratique du stationnement pour les professionnels

Parallèlement à cette action, fin août 2022, la Fondation a édité et largement diffusé auprès des milieux concernés un guide pratique destiné aux professionnels qui doivent stationner sur le domaine public dans le cadre de leur activité (dépannages, déménagements, livraisons...). Rédigé en collaboration avec le Canton et plusieurs organisations faïtières, ce guide a pour but de rappeler les principales règles en matière de stationnement, mais aussi de donner des conseils pratiques et des informations pour stationner plus aisément à Genève.

Introduction de l'amende d'ordre avec QR-code

Les bulletins de versement existants jusqu'alors (BV rouges et BVR orange) ont été retirés du marché le 30 septembre 2022. A compter de cette date, seules les QR-factures pouvaient être traitées. Afin de se conformer à ces nouvelles règles fédérales en matière de paiement, la Fondation des Parkings a développé une solution de contrôle permettant d'intégrer le QR-code, en collaboration avec une entreprise carougeoise. Dès le 1^{er} septembre 2022, les amendes d'ordre émises par le SDS n'étaient plus rattachées à un bulletin de versement. Pour obtenir sa QR-facture et payer son amende, l'utilisateur se rend désormais sur le portail : <https://amendes.ch>, soit en scannant le QR-code figurant sur l'amende-papier, soit en tapant l'url du portail. Ce portail dédié créé par la Fondation donne accès au détail de l'infraction (motif avec photos à l'appui) et permet de télécharger la QR-facture pour

The screenshot shows the 'Amende d'ordre n°' portal. It includes sections for 'Motifs d'infraction' (Reasons for infraction), 'Véhicule' (Vehicle details like Type, Marque, Immatriculation, Pays, and Genre de plaque), and 'Informations de paiement' (Payment information including amount, QR code, and contact details). A 'Détails' section on the right shows photos of the vehicle and the location of the infraction.

Portail : <https://amendes.ch>

procéder au paiement. Un lien de paiement direct est également disponible entre trois et cinq jours suite à l'émission de l'amende.

Afin d'accompagner les usagers dans ce changement, un mode d'emploi du portail a figuré au dos des amendes émises sous ce nouveau format, pendant plusieurs semaines. Cette information supplémentaire a facilité le travail des agents et simplifié les démarches de l'utilisateur. Une page dédiée a également été créée sur le site internet de la Fondation, à l'adresse : www.geneve-parking.ch/fr/amendes-avec-qr-code.

Amendes avec QR

Consultation

Via amendes.ch

- 1 Scanner le QR-code
- 2 Saisir le code d'identification
- 3 Saisir la plaque d'immatriculation

Autres possibilités

- Après de n'importe quel poste de police municipale de la Ville de Genève pour les amendes émises en Ville de Genève
- Après du service des contraventions pour les amendes émises sur les communes de Carouge, Lancy, Vernier et Satigny
- À nos guichets : 6 route des Jeunes ou par téléphone au 022 300 32 35 (08h00 à 16h30)

Paiement

Via amendes.ch
(lien de paiement disponible entre 3 et 5 jours suite à l'émission de l'amende)

- 1 Saisir le code d'identification
- 2 Saisir la plaque d'immatriculation
- 3 Télécharger la QR-facture et payer par e-banking OU imprimer la QR-facture et se rendre à un guichet postal ou bancaire

Autres possibilités en vous munissant de votre amende d'ordre

- Après de n'importe quel poste de police municipale de la Ville de Genève pour les amendes d'ordre émises en Ville de Genève
- Après du Service des contraventions pour les amendes d'ordre émises sur les communes de Carouge, Lancy, Vernier et Satigny

Autres possibilités par téléphone

- Demande l'envoi de la facture par voie postale
- Service des Contraventions 022 427 51 70
- Service de la police municipale de la Ville de Genève 022 418 61 21

Contestation dans les 30 jours

Via amendes.ch

- 1 Lorsque vous consultez votre dossier, en cliquant en haut à droite sur l'icône "7"
- 2 Cliquer sur le lien du Service du Stationnement de la Fondation des Parkings
- 3 Remplissez le formulaire avec les pièces justificatives

Autres possibilités

- Au guichet en vous munissant de votre amende d'ordre : Service du Stationnement de la Fondation des Parkings, 6 route des Jeunes, Bâtiment 2 - 1212 Grand-Lancy
- Sur notre site internet : <https://www.geneve-parking.ch/fr/contact>
- Par courrier : Service du Stationnement de la Fondation des Parkings, route des Jeunes 6 - Bâtiment 2 - 1212 Grand-Lancy

Site internet : www.geneve-parking.ch



ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2022

Compte de résultat consolidé pour les exercices clôturant au 31 décembre

Montants en CHF	Notes	Budget 2022	Réalisé 2022	Réalisé 2021
Produits				
Produits des abonnements	4.12 & 4.13	9 174 703	8 683 645	8 598 024
Produits du parage horaire	4.13	4 393 951	6 461 101	4 844 647
Produits des macarons	4.13	9 465 000	9 904 803	8 898 543
Produits différés de subventions d'investissement	23	144 290	144 290	144 289
Redevances pour la gestion administrative de parkings	4.13	1 824 712	1 879 856	1 638 879
<i>Redevances administratives de parkings d'entreprises associées</i>		304 000	319 674	303 810
<i>Redevances administratives de parkings tiers</i>		1 520 712	1 560 182	1 335 069
Redevances pour l'exploitation de parkings	4.13	5 985 200	5 842 631	5 588 514
<i>Redevances administratives de parkings d'entreprises associées</i>		1 353 800	1 365 721	1 355 869
<i>Redevances d'exploitation de parkings tiers</i>		4 631 400	4 476 909	4 232 645
Redevances pour services fournis sur la voie publique		14 445 516	13 170 451	13 996 481
<i>Redevances pour le contrôle du stationnement Ville de Genève</i>		10 823 700	9 942 541	10 509 148
<i>Redevances pour le contrôle du stationnement autres communes</i>	4.13	2 165 245	2 192 841	2 240 423
<i>Redevances pour la gestion des systèmes de paiement</i>	4.13	1 456 571	1 035 069	1 246 910
Autres produits d'exploitation		1 005 007	1 101 456	1 157 301
<i>Produits des locations dépôts / surfaces</i>	4.12	167 240	162 617	166 239
<i>Publicité</i>	4.13	86 000	80 089	92 359
<i>Vente énergie solaire</i>		80 000	66 623	78 355
<i>Honoraires et produits divers</i>	7	671 767	792 128	820 348
Total des produits		46 438 379	47 188 232	44 866 678
Charges				
Frais de personnel	4.10	-24 055 617	-22 703 247	-22 016 134
<i>Frais de personnel</i>	8 & 24	-23 839 592	-22 547 420	-21 860 621
<i>Frais du Conseil</i>		-216 025	-155 827	-155 513
Frais d'exploitation		-5 319 098	-3 554 739	-3 376 743
<i>Frais d'exploitation</i>		-4 859 098	-3 535 405	-3 354 396
<i>Etudes</i>		-460 000	-18 889	-22 347
<i>Info-Parkings</i>		0	-445	0
Frais d'entretien		-2 458 000	-1 407 487	-1 655 529
Frais d'administration		-4 672 977	-4 343 823	-3 953 346
<i>Frais généraux</i>		-2 453 674	-2 359 165	-2 150 738
<i>Administration générale</i>		-2 006 803	-1 483 301	-1 611 236
<i>Locaux administratifs</i>		-212 500	-501 357	-191 372
Amortissements		-8 151 261	-7 153 996	-7 627 609
<i>Amortissements immobilisations d'administration</i>		-913 828	-547 998	-486 465
<i>Amortissements immobilisations d'exploitation</i>		-7 237 433	-6 605 999	-7 141 144
Total des charges		-44 656 953	-39 163 291	-38 629 360
Résultat opérationnel		1 781 426	8 024 941	6 237 318
Produits financiers	9	728 808	1 799 880	672 678
Charges financières	10	-228 236	-317 964	-321 161
Produits extraordinaires	34	0	152 833	0
Charges extraordinaires	34	0	-214 542	-135 590
Résultat avant sociétés associées		2 281 998	9 445 147	6 453 245
Part dans le résultat global des sociétés associées	18	1 180 277	994 911	468 120
Résultat de l'exercice		3 462 275	10 440 059	6 921 365

Bilan consolidé pour les exercices clôturant au 31 décembre

Montants en CHF	Notes	Réalisé 2022	Réalisé 2021
Actif			
Actif courant			
Liquidités et équivalents de liquidités	4.3 & 12	43 553 478	32 028 348
Débiteurs	4.4 & 13	746 868	993 065
Autres créances à court terme	4.4	98 142	1 000
Actifs transitoires	4.4 & 14	1 378 545	2 449 571
Total de l'actif courant		45 777 033	35 471 985
Actif immobilisé			
Immobilisations corporelles	4.5 & 15	130 269 630	133 354 357
Immobilisations incorporelles	4.6 & 16	1 506 080	1 522 887
Réalisation en cours		2 739 297	2 499 589
Prêt et garanties à long terme	17	21 831 074	22 096 419
Participations	4.2 & 18	15 931 797	15 214 326
Autres actifs à long terme	4.8	0	0
Total de l'actif immobilisé		172 277 877	174 687 577
Total de l'actif		218 054 910	210 159 562
Passif			
Fonds étrangers			
Engagements à court terme			
Fournisseurs et autres créanciers	19	10 646 858	9 531 373
Revenus reçus d'avance	20	8 374 060	7 035 671
Garanties et consignes		530 489	574 204
Passifs transitoires		1 086 284	1 119 060
Total des engagements à court terme		20 637 691	18 260 308
Engagements à long terme			
Dettes à long terme	4.8 & 21	2 689 733	3 938 062
Subventions d'investissement	4.14 & 23	3 793 156	3 937 446
Provisions	4.9 & 22	0	100 000
Autres passifs à long terme	4.11 & 25	31 208	0
Total des engagements à long terme		6 514 097	7 975 508
Total des fonds étrangers		27 151 789	26 235 816
Fonds propres			
	26		
Capital		100 000	100 000
Fonds réserve générale		2 000 000	2 000 000
Fonds statutaires		178 363 063	174 902 380
Résultat de l'exercice		10 440 059	6 921 365
Total des fonds propres		190 903 121	183 923 745
Total du passif		218 054 910	210 159 562

Variation des fonds propres consolidés pour les exercices clôturant au 31 décembre

Réalisé 2022

En milliers de CHF	Notes	Capital	Fonds réserve générale	Fonds statutaires	Résultat de l'exercice	Total
Soldes au 1^{er} janvier		100	2 000	178 363	0	180 463
Résultat net de l'exercice					10 440	10 440
Soldes au 31 décembre avant affectation au résultat		100	2 000	178 363	10 440	190 903
Attribution aux fonds statutaires				5 220	-5 220	0
Part du résultat à verser à l'Etat de Genève	35				-5 220	-5 220
Soldes au 31 décembre après affectation au résultat		100	2 000	183 583	0	185 683

Réalisé 2021

En milliers de CHF	Notes	Capital	Fonds réserve générale	Fonds statutaires	Résultat de l'exercice	Total
Soldes au 1^{er} janvier		100	2 000	174 902	0	177 002
Résultat net de l'exercice					6 921	6 921
Soldes au 31 décembre avant affectation au résultat		100	2 000	174 902	6 921	183 924
Attribution aux fonds statutaires				3 461	-3 461	0
Part du résultat versée à l'Etat de Genève	35				-3 461	-3 461
Soldes au 31 décembre après affectation au résultat		100	2 000	178 363	0	180 463

Flux de trésorerie consolidés pour les exercices clôturant au 31 décembre

En milliers de CHF	Réalisé 2022	Réalisé 2021
Activités opérationnelles		
Résultat de l'exercice	10 440	6 921
Variation des fonds d'amortissement des immobilisations	6 182	7 628
Revalorisation des dettes à long terme	-1 248	-112
Charges et produits non monétaires	-817	-468
Diminution / Augmentation de l'actif courant	1 220	13 317
Diminution / Augmentation du passif courant	2 645	-9 279
Variation des autres passifs à long terme	-113	-144
Flux liés aux activités opérationnelles	18 308	17 862
Activités d'investissement		
Parkings publics		
<i>Parking Saint-Antoine</i>	-141	-86
<i>Parking des Alpes</i>	-24	-23
<i>Parking Gare de Chêne-Bourg</i>	1 189	-1 879
Parkings Vélos		
<i>Velocity</i>	-58	-48
<i>Vélostation Lancy-Pont-Rouge</i>	0	-20
Parkings Habitants		
<i>Butini</i>	-780	-1 258
<i>Grandes-Communes</i>	-9	-61
<i>Gazomètres</i>	-136	-93
Parkings P+R		
<i>P+R Moillesulaz</i>	-542	-39
<i>P+R Etoile</i>	-84	-5
<i>P+R Sous-Moulin</i>	-112	-156
<i>P+R Sécheron</i>	-47	-55
<i>P+R Genève-Plage</i>	-345	-68
<i>P+R Bachet-Praille</i>	-250	-105
<i>P+R Veyrier-Douane</i>	-12	-2
<i>P+R Vailly provisoire</i>	0	-150
<i>P+R Trèfle-Blanc provisoire</i>	-490	-883
Etudes et chantiers de parking		
<i>P+R Trèfle-Blanc</i>	0	-22
<i>P+R Tuileries en élévation</i>	-36	-4
<i>P+R Goutte Saint-Mathieu</i>	-50	0
<i>P+R P47</i>	-194	0
Autres immobilisations		
<i>Centre de contrôle (y c. Tri-monnaie)</i>	-209	-580
<i>Contrôle du stationnement</i>	-297	-276
<i>Informatique de gestion, matériel et logiciel informatique</i>	-960	-601
Placements à CT et autres actifs à LT		
<i>Variation du prêt et des garanties à long terme</i>	265	389
<i>Achat d'actions</i>	0	-246
Flux liés aux activités d'investissement	-3 322	-6 271
Activités de financement		
<i>Remboursement d'emprunts</i>	0	-1 300
<i>Variation des dettes à long terme</i>	0	35
Flux liés aux activités de financement	0	-1 265
Variations des fonds propres		
<i>Affectation du 50% du résultat à l'Etat</i>	-3 461	-3 515
Total des flux de trésorerie	11 525	6 811
Liquidités au 1 ^{er} janvier	32 028	25 218
Liquidités au 31 décembre	43 553	32 028
Variation des liquidités	11 525	6 811



Notes aux états financiers pour l'exercice clôturant au 31 décembre 2022

1. INFORMATIONS GENERALES

1.1 PRESENTATION

La Fondation des Parkings (ci-après: la Fondation) a été créée sous la forme d'une fondation de droit public cantonal par la loi H 1 13 sur la Fondation des Parkings, du 17 mai 2001 (LFPark). La Fondation a son siège social en Suisse, Carrefour de l'Etoile 1, CP 1775, 1211 Genève 26.

Afin de favoriser la politique de mobilité du Canton de Genève, l'Etat confie à la Fondation les missions suivantes :

- construire et encourager la réalisation de parcs de stationnement, notamment les parcs relais (P+R), pour les automobiles et les deux-roues, destinés à favoriser l'utilisation des transports publics ;
- exploiter les parcs de stationnement dont elle est propriétaire ou qui sont propriété de l'Etat ou de tiers et dont la gestion lui a été confiée ;
- assurer des prestations de services en matière de stationnement.

La Fondation est habilitée à acquérir ou louer les terrains favorables à la création de places de parc et peut devenir superficière d'immeubles. La Fondation ne peut s'engager que dans la mesure des moyens dont elle dispose.

Tout engagement de plus de 3 millions de francs pour un même objet, doit être soumis au Grand Conseil genevois pour approbation.

La dernière modification de la LFPark est entrée en vigueur au 1^{er} mai 2018, parallèlement et en conséquence de la nouvelle loi sur l'organisation des institutions de droit public (LOIDP).

1.2 ORGANISATION DE LA FONDATION DES PARKINGS

L'effectif du personnel de la Fondation au 31 décembre 2022 était de 197 personnes pour 188.2 « équivalents plein temps », réparti comme suit :

Secteur	2022	2021
Direction générale	3.7	3.7
Service Ressources Humaines	3.0	2.0
Service Communication	1.7	1.8
Service Achats	1.6	1.0
Département Travaux & Planification	5.6	3.6
Département Exploitation	50.2	47.2
Département Service du Stationnement	79.7	87.5
Département Administration & Finances	22.1	19.6
Département Systèmes d'Information	14.6	14.8
Apprenti(e)s	6.0	6.0
Total	188.2	187.2

1.3 STATUT FISCAL

La Fondation est exonérée en matière d'impôts sur le bénéfice et le capital en raison de son statut d'établissement de droit public cantonal.

1.4 AFFECTATION DU BENEFICE

Conformément à l'article 35 de la LOIDP, sur proposition du Conseil de Fondation, le Conseil d'Etat détermine l'affectation à l'Etat du bénéfice réalisé. Sa décision tient notamment compte des besoins de financement des investissements projetés par l'institution.

2. BASE DE PREPARATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de l'exercice clôturé au 31 décembre 2022 sont préparés conformément aux normes comptables internationales du secteur public (IPSAS), avec les dérogations édictées par le Conseil d'Etat et décrites dans le règlement sur l'établissement des états financiers (REEF). En outre, les états financiers se réfèrent à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat ainsi qu'aux directives transversales sur la présentation et révision des états financiers des entités subventionnées et sur les subventions non monétaires.

Les principales méthodes comptables adoptées par la Fondation sont décrites en note 4.

Les états financiers ont été préparés selon le principe de continuité de l'exploitation. Les montants présentés sont exprimés en milliers de francs suisses ou en francs suisses, selon les précisions fournies sur chaque tableau.

En raison des arrondis opérés dans les tableaux présentés, il se peut que quelques valeurs diffèrent de quelques francs.

2.1 CONSOLIDATION (IPSAS 35)

Le périmètre de consolidation des états financiers comprend, hormis la Fondation, les sociétés Parking Place de Cornavin SA et Parking Plaine de Plainpalais SA, dans lesquelles la Fondation

détient respectivement 46.24 % et 49 % du capital social. L'analyse globale des relations entre les entités permet de conclure à une absence de contrôle direct ou indirect. La Fondation consolide ces deux entités par la méthode de mise en équivalence.

2.2 UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers selon les IPSAS implique le recours à des estimations et à des hypothèses ayant une influence, d'une part, sur les montants des actifs et des passifs présentés, sur la présentation des actifs et engagements conditionnels à la date du bilan et, d'autre part, sur le montant des produits et des charges de la période comptable. Bien que les estimations soient fondées sur les meilleures connaissances de la situation actuelle ou des opérations futures de la Fondation dont le Conseil peut disposer, les résultats effectivement obtenus peuvent différer de ceux prévus lors de ces estimations.

Les domaines impliquant un haut degré de jugement et de complexité ou ceux dont les hypothèses et estimations ont un impact significatif sur l'établissement des états financiers sont ceux relatifs à la dépréciation d'actifs non financiers et ceux relatifs à la valorisation des engagements à long terme.

[voir aussi note 4.7](#)

2.3 CHANGEMENT DE PRATIQUES COMPTABLES

Aucun changement de pratiques comptables n'a été effectué pour l'exercice 2022. Cependant, sont rappelés, ci-après, les changements intervenus l'année précédente.

(i) Requalification des actifs non monétaires

A des fins d'alignement sur la nouvelle pratique comptable pour l'établissement des comptes consolidés de l'Etat de Genève, la Fondation a requalifié ses actifs non monétaires comme des actifs ne générant pas de trésorerie, par opposition à des actifs générant de la trésorerie. Ces actifs, dont la vocation principale est d'assurer un service, peuvent générer des rentrées de trésorerie. Toutefois, en raison de la nature de la mission de la Fondation, ses actifs sont présumés

non générateurs de trésorerie. Ce changement impliquait le remplacement de l'application de la norme 26 par la norme 21 dès l'ouverture des comptes 2020. Or, aucun indice de perte de valeur n'ayant été détecté, les valeurs relatives à l'exercice 2020 présentées restaient identiques dans les états financiers 2021.

(ii) Vente des abonnements unireso pour les abonnements P+R

Autre conséquence du litige entre la Fondation et l'Administration fédérale des contributions, réglé par jugement rendu le 27 octobre 2020 par le Tribunal administratif fédéral, la Fondation, lorsqu'elle vend un abonnement de transport unireso compris dans la gamme des produits combinés P+R, est désormais considérée comme vendeur direct pour le compte d'unireso. La valeur de l'abonnement unireso n'est plus comptabilisée en recette nette de commissions et en charge de redevance au compte de résultat; seuls les honoraires pour la vente et la gestion de ces titres sont reconnus en recette. Les chiffres de 2020 et du budget 2021 avaient été retraités par reclassement pour la présentation des comptes 2021, cela sans effet sur les résultats.

(iii) Vente des macarons multizones par la solution multipark.ch

A la suite de l'introduction de sa plateforme de vente numérique des macarons multizones, la Fondation a cessé la vente des macarons à gratter le 28 février 2021. Cette nouvelle solution permet de distinguer le moment de la vente du droit de stationnement de celui de son utilisation. Tant que les droits vendus ne sont pas employés par les usagers, les recettes ne sont pas encore reconnues au compte de résultat et vont au passif du bilan sous les produits reçus d'avance.

3. APPLICATIONS DES DEROGATIONS EDICTEES PAR LE CONSEIL D'ETAT

Depuis 2016, la Fondation applique les dérogations de l'article 7 du règlement sur l'établissement des états financiers.

Les dérogations complètes sont énumérées ci-après:

- a) les engagements de prévoyance relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi ne sont pas comptabilisés selon la norme IPSAS 39;
- b) le montant total des rémunérations et avantages accordés aux membres proches de la famille des principaux dirigeants n'est pas publié dans les états financiers (IPSAS 20);
- c) les mises à disposition de moyens à titre gratuit ou à des conditions préférentielles ne sont pas comptabilisées dans les états financiers (IPSAS 23 et 29);
- d) les moins-values réalisées lors d'aliénations d'immeubles au titre d'apports en nature effectués par l'Etat dans le cadre de projets d'investissement d'utilité publique régis par une loi sont amorties sur la durée appropriée définie en fonction de la durée d'utilité des actifs (IPSAS 17).

4. PRINCIPES COMPTABLES

4.1 CONVERSION DES MONNAIES ETRANGERES (IPSAS 4)

Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours de change en vigueur à la date où elles sont effectuées. Les avoirs et les engagements monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture et les différences de change sont comptabilisées au compte de résultat. Les actifs et les engagements non monétaires libellés en monnaies étrangères (valorisés au coût historique) sont convertis aux cours de change en vigueur à la date de leur comptabilisation initiale.

4.2 PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES ASSOCIEES (IPSAS 36)

Les sociétés Parking Place de Cornavin SA et Parking Plaine de Plainpalais SA sont des entreprises associées et sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. Une entreprise associée est une entité dans laquelle l'investisseur, la Fondation, exerce une influence notable, et qui n'est ni une filiale, ni une coentreprise. Une influence notable permet de participer au processus décisionnel en matière de politiques financière et opérationnelle de la société associée, sans avoir le pouvoir de la contrôler.

Elle est présumée lorsque l'investisseur détient au moins 20 % des droits de vote de la société associée.

Dans le cadre de la méthode de mise en équivalence, les participations dans les entreprises associées sont initialement comptabilisées au coût et sont ensuite ajustées pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition dans la quote-part des actifs nets détenus par la Fondation. Le compte de résultat reflète la quote-part de la Fondation dans le résultat des entreprises associées. Les états financiers des entreprises associées sont préparés sur la même période de référence que ceux de la Fondation. Des ajustements sont apportés, le cas échéant, pour homogénéiser les méthodes comptables avec celles de la Fondation.

voir aussi note 18

4.3 LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES (IPSAS 2)

Les liquidités et équivalents de liquidités comprennent les avoirs en caisse, ceux déposés dans les banques et sur des comptes postaux ainsi que les placements à terme dont la durée résiduelle n'excède pas trois mois.

Les découverts bancaires, s'ils existent, sont présentés au bilan dans les passifs courants.

Pour le tableau des flux de trésorerie consolidés, les liquidités et équivalents de liquidités comprennent les liquidités et les équivalents de liquidités, tels que définis ci-dessus, sans tenir compte des découverts bancaires qui ont un impact sur la variation des passifs courants.

voir aussi note 12

4.4 AUTRES ACTIFS FINANCIERS (IPSAS 28, 29 & 30)

Les autres actifs financiers comprennent les créances chirographaires, les prêts, les débiteurs et autres créances financières ainsi que les placements à terme au-delà de trois mois.

Les actifs financiers sont présentés au bilan en actifs courants ou immobilisés selon que leur échéance est inférieure ou supérieure à un an.

Juste valeur

La juste valeur des actifs financiers qui sont négociés activement sur des marchés financiers organisés est déterminée par référence aux cours acheteurs cotés à la clôture des marchés, à la date de clôture des comptes. S'agissant d'actifs financiers pour lesquels il n'existe pas de marché actif, la juste valeur est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation. De telles techniques comprennent : l'utilisation de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale ; la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument quasiment identique ; l'analyse des flux de trésorerie actualisés ou d'autres modèles de valorisation.

Coût amorti

Les placements détenus jusqu'à leur échéance, ainsi que les prêts et créances sont valorisés au travers du mécanisme du coût amorti. Celui-ci est calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif et diminué de toute dépréciation.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur et majorés, dans le cas des investissements qui ne sont pas classifiés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat, des coûts de transaction directement imputables. L'évaluation ultérieure des actifs financiers s'effectue en fonction de la catégorie à laquelle ils appartiennent.

Un actif financier n'est plus reconnu en comptabilité lorsque la Fondation a transféré ses droits de recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier et les risques y relatifs.

La Fondation classe tous ses actifs financiers dans les catégories suivantes en fonction du but pour lequel ils ont été contractés : (i) actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat, (ii) placements détenus jusqu'à leur échéance, (iii) prêts et créances ou (iv) actifs financiers disponibles à la vente.

(i) Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat

La catégorie des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat, c.-à-d. des actifs financiers dont la variation de la juste valeur a un impact sur le compte de résultat, comprend d'une part, les actifs financiers détenus à des fins de transaction et, d'autre part, des actifs financiers désignés, lors de leur comptabilisation initiale, comme des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Les actifs financiers sont considérés comme détenus à des fins de transaction s'ils sont acquis en vue d'être revendus à court terme. Les instruments financiers dérivés entrent également dans cette catégorie. A chaque date de clôture, ils sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont immédiatement reconnues au résultat.

(ii) Placements détenus jusqu'à leur échéance

Sont classés dans cette catégorie les actifs financiers à maturité fixe que la Fondation a acquis avec l'intention et la capacité de les détenir jusqu'à leur échéance. Après leur comptabilisation initiale, les placements détenus jusqu'à leur échéance sont évalués au coût amorti, calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif.

(iii) Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés avec des échéances fixes ou déterminables et qui ne sont pas cotés dans un marché actif. Ils prennent naissance lorsque la Fondation fournit de l'argent, des biens ou des services à un débiteur sans intention de négocier la créance. Après leur comptabilisation initiale, les prêts et créances sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué le cas échéant d'un montant de dépréciation.

[voir aussi note 17](#)

Les créances des clients ont, en général, une échéance entre 15 et 30 jours. Elles sont évaluées au plus faible des montants facturés et de leur valeur recouvrable. Des corrections de valeurs sont effectuées lorsqu'il existe des indications objectives que la Fondation ne sera pas en mesure de récupérer les créances dans leur

intégralité. Les créances sont comptabilisées en perte quand elles sont jugées irrécouvrables.

[voir aussi note 13](#)

(iv) Actifs disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés, désignés comme étant disponibles à la vente ou qui ne sont classés dans aucune des trois catégories précédentes. Après comptabilisation initiale, les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur et les gains et pertes y afférents sont comptabilisés directement en capitaux propres. Lorsqu'un actif disponible à la vente sort de la comptabilité ou doit faire l'objet d'une dépréciation, le profit ou la perte cumulé(e) précédemment comptabilisé(e) en capitaux propres est enregistré(e) au résultat.

4.5 IMMOBILISATIONS CORPORELLES (IPSAS 17)

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût, diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. Ce coût inclut les coûts de remplacement d'une partie de l'actif lorsqu'ils sont supportés et si les critères de comptabilisation sont satisfaits. En outre, le coût correspondant à chaque inspection majeure est comptabilisé dans la valeur comptable de l'immobilisation corporelle à titre de remplacement, si les critères de comptabilisation sont satisfaits. L'ensemble des autres coûts de réparation et de maintenance sont comptabilisés en charge lors de leur occurrence.

Les coûts d'emprunt (IPSAS 5) qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à la construction d'un actif qualifié sont incorporés dans le coût de cet actif. Un actif qualifié est un actif qui nécessite une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisé.

Lorsqu'une immobilisation se compose de plusieurs éléments ayant des durées d'utilité différentes, chaque élément est comptabilisé séparément. Les amortissements sont effectués de manière linéaire selon la durée d'utilité estimée de chaque objet, compte tenu d'une valeur résiduelle finale. Les travaux et études en cours ainsi que les terrains ne sont pas amortis.

Les durées d'utilité principales des immobilisations corporelles sont :

	Durée d'utilité
Parkings	
<i>Terrains</i>	illimitée
<i>Gros œuvre</i>	50 - 100 ans
<i>Second œuvre</i>	5 - 20 ans
<i>Matériel technique</i>	5 - 20 ans
Horodateurs de la voie publique	4 - 5 ans
Aménagements	5 - 20 ans
Equipements informatiques	3 - 5 ans
Autres immobilisations corporelles	3 - 10 ans

Les valeurs résiduelles, durées d'utilité et modes d'amortissement des actifs sont revus et modifiés, si nécessaire, à chaque clôture annuelle. Les seuils d'activation retenus sont de CHF 25'000.- pour un bien ou un service unitaire et de CHF 50'000.- pour des biens ou services cumulés ou associés à un même projet.

[voir aussi note 15](#)

4.6 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (IPSAS 31)

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et pertes de valeur. Elles comprennent des logiciels informatiques et des droits réels. Elles sont amorties de manière linéaire selon leur durée d'utilité dès leur mise en service.

Les durées d'utilité principales des immobilisations incorporelles sont :

	Durée d'utilité
Droits réels (liés à la durée d'utilité de l'actif sous-jacent)	20 - 100 ans
Logiciels informatiques	3 - 5 ans

Les immobilisations incorporelles créées en interne, à l'exception des coûts de développement, ne sont pas capitalisées et les dépenses engagées sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues. Les dépenses de développement sont comptabilisées comme immobilisations incorporelles uniquement lorsque la faisabilité technique ainsi que la viabilité commerciale du projet peuvent être démontrées.

[voir aussi note 16](#)

4.7 PERTES DE VALEUR SUR ACTIFS NON FINANCIERS (IPSAS 21)

Comme il est précisé au chiffre 2.3 du présent rapport, la Fondation, afin de s'aligner sur les nouvelles pratiques du groupe de l'Etat de Genève, applique depuis l'exercice 2021, de manière rétrospective, la norme 21 à la place de la norme 26.

La Fondation examine, à chaque date de clôture, s'il existe un indice révélant qu'un actif a pu perdre de sa valeur. Cet examen se fonde sur des sources externes et internes, au minimum en considérant les éléments suivants :

- une disparition ou quasi-disparition de la demande ou du besoin pour le service rendu ;
- un changement significatif à long terme de l'environnement technologique, légal ou politique ayant un effet négatif sur l'entité ;
- une dégradation physique constatée ;
- un changement significatif à long terme dans la mesure ou la manière dont un actif est utilisé ou pourrait être utilisé ;
- une décision d'arrêter la construction d'un actif avant qu'il ne soit achevé ou prêt à utilisation ;
- la performance de service d'un actif est ou sera considérablement moins bonne que celle attendue.

Si un tel indice existe, la valeur de service recouvrable de l'actif est estimée et une perte de valeur est comptabilisée au compte de résultat lorsque la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur (cf. note 4.4) nette des coûts de sortie et la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité d'un actif non générateur de trésorerie correspond à la valeur actuelle du potentiel de service résiduel. Elle est appréciée selon l'approche la plus appropriée entre :

- le coût de remplacement de l'actif net d'amortissement ;
- le coût de remise en état ;
- les unités de services attendus.

Une appréciation est effectuée, à chaque date de clôture, pour identifier toute disparition ou diminution d'un indice de perte de valeur précédemment identifié. Une perte de valeur précédemment comptabilisée est également reprise en cas de changement dans les estimations retenues dans le cadre de la détermination de la valeur recouvrable de l'actif. Si tel est le cas, la valeur comptable de l'actif est augmentée à hauteur de sa valeur recouvrable. La valeur comptable d'un actif, à l'issue de la reprise d'une perte de valeur, ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée sur cet actif au cours des exercices antérieurs.

Au 31 décembre 2022, aucun indice de perte de valeur n'a été décelé.

[voir aussi notes 15 et 16](#)

4.8 DETTES FINANCIERES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS (IPSAS 28, 29 & 30)

Les dettes financières et autres passifs financiers comprennent les emprunts bancaires, les dettes à long terme, les fournisseurs et autres créanciers ainsi que les garanties et consignes. Ils sont présentés au bilan au passif à court ou long terme, selon que leur échéance est inférieure ou supérieure à un an.

Toutes les dettes financières et autres passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur, majorée des coûts de transaction directement imputables. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les emprunts portant intérêts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

[voir aussi note 21](#)

4.9 PROVISIONS ET PASSIFS EVENTUELS (IPSAS 19)

Des provisions sont comptabilisées lorsque la Fondation a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées sur la base d'un taux d'intérêt qui reflète, le cas échéant, les risques spécifiques au passif. Lorsque la provision est actualisée, l'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est comptabilisée comme une charge financière. En cas de baisse de la provision liée à l'écoulement du temps, il s'agit d'un produit financier.

Le montant comptabilisé en provision correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture. Il s'agit donc du montant que la Fondation devrait raisonnablement payer pour éteindre l'obligation à la date de clôture ou pour la transférer à un tiers à cette même date.

Des passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais requièrent des indications dans les notes aux états financiers. Les passifs éventuels sont soit des obligations possibles qui surviennent en raison d'événements passés et dont l'existence sera confirmée par l'occurrence ou non d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas sous le contrôle de l'entité, soit des obligations actuelles qui ne sont pas reconnues parce qu'il n'est pas probable qu'une sortie de ressources soit nécessaire pour éteindre les

obligations ou que le montant des obligations ne peut pas être mesuré avec une assurance suffisante.

[voir aussi note 22](#)

4.10 AVANTAGES AU PERSONNEL (IPSAS 39)

Pensions et prestations de retraite

La Caisse de Prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG) est un établissement de droit public, auquel la Fondation est affiliée, qui applique un plan principal en primauté de prestations. Le système financier adopté est un système mixte. Les pensions et retraites versées sont partiellement couvertes par la capitalisation des cotisations des membres rentiers et partiellement par les cotisations des membres actifs. Conformément à l'article 72a de la loi sur la prévoyance professionnelle et sous l'approbation de l'autorité de surveillance, la capitalisation partielle est possible lorsqu'un plan de financement à long terme permet d'assurer l'équilibre financier de la Caisse. En conséquence, la CPEG, qui bénéficie de l'aide et de la garantie de l'Etat de Genève (art. 9 LCPEG), a défini un objectif de taux de couverture de 80 % pour le 1.1.2052 (art. 28 LCPEG). Pour y parvenir, en 2020, la CPEG a bénéficié d'une nouvelle recapitalisation, correspondant à un taux de couverture de 75 % de ses engagements au 1^{er} janvier 2018.

[voir aussi note 24](#)

Autres avantages au personnel

Les avantages au personnel désignent toute forme de contreparties accordées par la Fondation au titre des services rendus par son personnel. Ils sont comptabilisés sous la rubrique « Frais de personnel » à mesure qu'ils sont acquis par les collaborateurs. Les primes d'ancienneté, avantages à long terme de CHF 500.-, 2'000.-, 2'500.- et 3'000.- sont comptabilisées à l'occasion des jubilés. Compte tenu de l'importance relative des montants, la Fondation a renoncé à estimer le coût annuel des services rendus et à le comptabiliser en dette.

4.11 AUTRES PASSIFS A LONG TERME

Un droit réel cédé à un tiers sous la forme d'une servitude peut constituer un engagement à long terme.

4.12 CONTRATS DE LOCATION (IPSAS 13)

La Fondation n'a aucun contrat de location financière au terme duquel elle transfère ou il lui est transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif loué. Tous les contrats de location sont classés comme des contrats de location simple.

Les paiements au titre des contrats de location simple dans lesquels la Fondation est preneuse sont comptabilisés en charges sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat.

Les revenus au titre des contrats de location simple dans lesquels la Fondation est bailleuse sont comptabilisés en produits sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat. Les loyers conditionnels sont comptabilisés en produits sur la période au cours de laquelle ils sont acquis.

4.13 RECONNAISSANCE DES REVENUS (IPSAS 9)

D'une manière générale, les revenus sont reconnus lorsqu'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction vont revenir à la Fondation et que le montant de ce produit peut être estimé avec fiabilité. Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, déduction faite des rabais et remises commerciales et autres taxes sur les ventes. Les critères de reconnaissance spécifiques suivants doivent également être remplis pour que les produits puissent être reconnus.

Produits de stationnement

Les produits des activités du stationnement sont reconnus au moment où la prestation de stationnement est réputée fournie, ce qui signifie que les produits du parcage horaire, soit des prestations de courte durée, sont reconnus au moment de leur encaissement et que les produits liés aux abonnements, aux locations ou aux macarons annuels, soit des prestations de longue durée, sont répartis sur la durée de validité du stationnement. L'introduction d'une plateforme de vente de macarons journaliers virtuels en automne 2020 permet de distinguer la vente de la reconnaissance des recettes, puisque le moment de l'activation du droit est

dorénavant connue. La valeur des macarons journaliers vendus mais non utilisés est inscrite au passif dans les revenus reçus d'avance. Les produits de stationnement horaire en voirie ainsi que les amendes ne sont pas reconnus comme recettes pour la Fondation. Les produits des macarons perçus sont issus du parcage sur la voie publique et, par ce fait, qualifiés de taxe. Conformément à l'article 7D de la loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière, les produits nets des frais de gestion sont versés à la Fondation pour la construction et l'exploitation de parcs de stationnement destinés aux habitants et de P+R.

Les baux de location de places de parking ont une durée de location correspondant à la période entre la date de début de location et la fin de l'année en cours lorsqu'ils commencent avant le 1^{er} juillet et, dès cette date, une durée de location qui s'étend jusqu'à la fin de l'année suivante. Ils sont ensuite reconduits tacitement d'année en année.

Les abonnements ont, en général, une durée contractuelle correspondant à la période entre la date de début de la prestation et la fin de l'année en cours. Ils sont ensuite reconduits tacitement d'année en année. Les abonnements P+R ont une durée contractuelle congruente avec la durée des abonnements de transports publics remis, soit un mois pour les abonnements mensuels et 12 mois pour les abonnements annuels et APE.

Autres prestations de services

Les produits des prestations de services telles que les prestations de gestion des parkings, de conseils, de tri-monnaie, de contrôle du stationnement et autres prestations pour le compte de tiers, sont reconnus lorsque la prestation est rendue.

Produits des intérêts et dividendes

Les produits des intérêts sont reconnus en fonction du temps écoulé sur la base des taux d'intérêt effectifs. Les dividendes sont reconnus lorsque le droit à recevoir le paiement est établi.

Recettes des services rendus sur la voie publique
Depuis le 1^{er} janvier 2019, de nouvelles conventions règlent les activités de gestion des moyens de paiement et de contrôle du stationnement sur le domaine public de la Ville de Genève. Les honoraires de ces deux contrats sont calculés sur la base des coûts effectifs des services rendus plus une marge bénéficiaire de développement, fixe ou variable.

4.14 SUBVENTIONS (IPSAS 23)

Les subventions publiques sont comptabilisées dès lors qu'il existe une assurance raisonnable qu'elles soient reçues et que toutes les conditions auxquelles elles sont soumises soient satisfaites.

Les subventions liées à des immobilisations corporelles sont des subventions publiques dont la condition principale est que la Fondation achète, construise ou acquiert des immobilisations corporelles. Elles sont reconnues au moment où les conventions sont signées avec les collectivités publiques ou lorsque les instances compétentes de celles-ci ont avalisé les décisions. Les subventions liées à des immobilisations corporelles sont comptabilisées au passif comme engagement à long terme. Le produit de ces subventions est comptabilisé dans le compte de résultat en produits différés de subventions d'investissement, de manière systématique et rationnelle sur la durée d'utilité de l'immobilisation financée.

Depuis 2016, les subventions sous forme de prestations en nature, telles que les droits de superficie, ne sont plus comptabilisées en charges et en produits pour des montants similaires estimés à leur juste valeur.

[voir aussi notes 6 et 23](#)

4.15 NORMES PUBLIÉES MAIS NON ENCORE ENTREES EN VIGUEUR

L'IPSAS Board a publié la norme 43 en janvier 2022, applicable le 1^{er} janvier 2025. L'introduction des normes 41 et 42 a été reportée d'une année.

Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS)		Date d'entrée en vigueur
IPSAS 41	Instruments financiers (remplace IPSAS 29)	1 ^{er} janvier 2023
IPSAS 42	Prestations sociales	1 ^{er} janvier 2023
IPSAS 43	Contrats de locations (remplace IPSAS 13)	1 ^{er} janvier 2025

L'analyse des impacts de l'application des normes 41 et 42 sur la préparation des états financiers montre qu'ils seront mineurs.

5. INFORMATIONS SECTORIELLES (IPSAS 18)

La Fondation est essentiellement active dans des activités liées au stationnement. Les autres activités n'étant pas significatives, aucune information sectorielle n'est présentée dans les notes.

6. SUBVENTIONS NON MONÉTAIRES

La disposition de droits de superficie et de droits d'utilisation pour l'exploitation de parkings, sans contrepartie, n'est pas enregistrée comptablement sous forme de subventions non monétaires conformément aux dispositions commentées aux notes « 3. Applications des dérogations édictées par le Conseil d'Etat » et « 4.14 Subventions (IPSAS 23) » du présent rapport.

Dans un objectif de transparence et conformément à la Directive EGE 02-03 sur les subventions non monétaires (de l'Etat) applicable dès les comptes 2016, les subventions non monétaires et leur calcul sont décrits en détail dans les notes. Les subventions non monétaires octroyées par le Canton de Genève sont valorisées selon la méthode du coût de fonctionnement de la prestation après déduction d'une éventuelle contrepartie monétaire. La formule est la suivante :

[Valeur comptable nette dans les livres de l'Etat x taux moyen de la dette de l'Etat – contrepartie monétaire = subvention non monétaire]

Les autres subventions non monétaires liées à une mise à disposition d'une surface d'exploitation sont valorisées selon l'ancienne méthode, à savoir :

[surface x prix/m² x taux de rendement]

Les prix/m² sont arrondis au centime dans les calculs alors qu'ils apparaissent au franc dans le tableau ci-après.

Subventions non monétaires par parking en 2022

	Taux	Prix au m ²	Superficie au m ²	Coût construction	Droit de superficie	Droit d'utilisation de places de parc
Canton de Genève						
P+R Les Mouilles	2%			4 000 000		80 000
Parking des Coudriers	2%	851	3 650			62 123
P+R Genève-Plage	2%	50	272		272	
P+R Sécheron	2%	374	2 489		18 606	
P+R Etoile			2 828		0	
P+R Gare de Meyrin	2%	77	1 700			2 629
P+R Bachet-Praille			4 700			0
Parking des Gazomètres	2%	2 209	3 003		132 659	
Parking Gare de Chêne-Bourg	1.75%	333	4 260		24 816	
Vélostation Lancy-Bachet			1 077			0
					176 353	144 752
Thônex, Chêne-Bourg et Chêne-Bougeries						
P+R Sous-Moulin	5%	50	4 609		11 523	
Ville de Genève						
Parking de Saint-Antoine	5%	50	3 829		9 573	
Parking des Tilleuls	5%	600	3 466		103 980	
					113 553	0
Onex						
Parking du Vieux-Moulin	5%	50	4 901		12 253	
Autres						
P+R IKEA	5%	50	1 000			2 500
P+R Balaxert	5%	50	7 500			18 750
Total					313 680	166 002
Total général						479 682

7. PRODUITS DIVERS

En milliers de CHF au 31 décembre	2022	2021
Honoraires des ingénieurs	265	421
Produits divers administratifs	156	147
Produits divers d'exploitation	224	109
Redevances DDP Moillesulaz, antennes et droits cédés	147	144
Total	792	820

8. FRAIS DE PERSONNEL

En milliers de CHF au 31 décembre	2022	2021
Salaires et autres éléments de salaires	17 529	17 149
Indemnités journalières	-555	-612
Charges sociales	4 563	4 513
Frais de formation	295	185
Plan de mobilité	43	37
Frais et achat uniformes	184	94
Honoraires	222	218
Santé et sécurité du personnel	58	85
Autres frais (repas, déplacements, etc.)	209	192
Total	22 547	21 861

9. PRODUITS FINANCIERS

Les produits financiers proviennent principalement des intérêts du prêt à long terme (cf. note 17) en faveur de l'Aéroport International de Genève (AIG) et, le cas échéant, de placements à court terme des liquidités issues et destinées à des investissements. La réévaluation des dettes du parking Butini, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, génère un gain comptable de CHF 1'248'329.- (cf. note 21).

En milliers de CHF au 31 décembre	2022	2021
Intérêts sur prêt à long terme AIG	551	560
Ajustement de la charge d'intérêts au taux effectif	1 248	112
Total	1 800	673

10. CHARGES FINANCIERES

Les charges financières proviennent principalement de commissions liées aux encaissements des règlements par cartes de crédit.

En milliers de CHF au 31 décembre	2022	2021
Intérêts sur emprunts	0	-17
Charges financières liées aux dettes à long terme	0	-35
Commissions liées aux encaissements par cartes de crédit	-254	-201
Frais bancaires et charges financières diverses	-62	-67
Pertes sur change	-2	-1
Total	-318	-321

11. COMPARAISON BUDGETAIRE (IPSAS 24)

L'analyse des écarts du compte de résultat par rapport aux valeurs du budget 2022 est résumée dans ces quelques lignes. Cette année se caractérise par une reprise marquée du stationnement, surtout au deuxième semestre, faisant même oublier, pour certains parkings, l'épisode de la crise sanitaire.

Constatant des effets financiers décalés de la pandémie sur l'année 2021, la Fondation a été prudente dans l'établissement de ce budget 2022. Cela apparaît en particulier pour les recettes horaires avec un dépassement d'environ CHF 2 mios. Cet écart est contrebalancé par la baisse des recettes des activités sur la voie publique de la commune de Genève où, d'une part, les charges sont plus basses pour la gestion des horodateurs (par conséquent les honoraires facturés) et, d'autre part, la marge de développement pour le contrôle du stationnement est nulle alors qu'elle avait été budgétée à 3.5 %.

Côté frais de fonctionnement, il est à relever que les départs de six agents au Service du Stationnement n'ont pas été remplacés. En effet, l'arrêt des prestations de contrôle à Planles-Ouates a permis de réallouer des ressources pour compenser ces départs. Ceci explique un excédent de CHF 1 mio.

Les frais d'exploitation et d'entretien des 33 parkings et plus de 10'500 places de la Fondation sont inférieurs au budget de 12 %, autrement dit 88 % ont été utilisés. Cela est dû à la marge usuelle prise pour garantir en tout temps l'opérabilité des sites, au remplacement et aux interventions sur les équipements (CHF 1.2 mios), à l'enveloppe de frais d'étude non dépensée

(CHF 0.4 mio) ainsi qu'au report de l'installation d'équipements et de travaux de rénovation (CHF 1 mio).

Phénomène habituel, le décalage dans la réalisation de gros projets, un effet de glissement temporel provoqué pour diverses raisons (autorisations, modifications, priorisations), réduit la charge d'amortissement pour cet exercice de CHF 1 mio.

Le résultat financier dépasse largement le budget en raison de la revalorisation de la dette du parking Butini (CHF +1.1 mio), voir note 21, et malgré des dividendes non distribués par Parking de la Plaine de Plainpalais SA (CHF -0.3 mio) à cause de sa perte en 2021.

Considérant les éléments susmentionnés ainsi que quelques produits et charges extraordinaires, le résultat net effectif 2022, à CHF 10.4 mios, dépasse de CHF 7 mios le budget.

12. LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Les fonds des comptes bancaires et postaux sont régulièrement mis à la disposition de l'Etat de Genève dans le cadre des accords avec la caisse centralisée. Cette dernière ne sert aucun intérêt.

Les soultes éventuelles, issues des délais de traitement des transferts, sont rémunérées à des taux variables indexés sur les taux journaliers des dépôts à vue.

La juste valeur de ces positions est équivalente à leur valeur comptable.

Une partie de ces liquidités est dédiée aux mandats de prestations et de gérance.

En milliers de CHF au 31 décembre	2022	2021
Caisses	219	189
Compte auprès de la caisse centralisée de l'Etat de Genève	34 437	23 029
Comptes de chèques postaux	6 812	6 822
Avoirs en c/c B.C.G.E.	2 084	1 987
Avoirs en c/c Banque Migros	1	2
Total	43 553	32 028

13. DEBITEURS

Les créances des débiteurs ne portent pas intérêt et sont, en général, payables à échéance de 15 à 30 jours. Compte tenu des faibles montants concernés, la valeur comptable des débiteurs correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

En milliers de CHF au 31 décembre	2022	2021
Tiers	307	597
Entités publiques non consolidées par l'Etat de Genève	85	97
Entités publiques consolidées par l'Etat de Genève	396	322
Entreprises associées	27	39
Provision pour débiteurs douteux	-68	-62
Total	747	993

Echéancier des créances en provision au 31.12.2022	nombre	poids en CHF
<1 an	25	9.4 %
1 et 4 ans	30	14.8 %
4 et 6 ans	43	12.6 %
6 et 10 ans	84	43.5 %
>=10 ans	69	19.6 %
Total	251	

La provision est estimée en additionnant la totalité des créances en contentieux, par commodité au 30 novembre de l'exercice. Le taux de défaut des créances est très faible.

14. ACTIFS TRANSITOIRES

Les actifs transitoires divers concernent essentiellement des encaissements à recevoir des règlements par cartes bancaires.

En milliers de CHF au 31 décembre	2022	2021
Actifs transitoires divers	1 122	1 692
Charges payées d'avance	257	758
Total	1 379	2 450

15. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Cet exercice 2022 a connu les sorties (décomptabilisations) du parking P48 pour sa restitution (valeur brute CHF 2.5 mios) et de l'ancienne discothèque Bypass pour sa démolition (valeur brute CHF 3 mios), biens qui étaient complètement amortis. Il n'y a pas d'effets sur le résultat. Le règlement, le 6 décembre, pour l'achat de servitudes d'usage par l'un des opérateurs (Equalis) concernant le parking de la gare de Chêne-Bourg provoque aussi une sortie de l'inventaire (cession) pour environ CHF 0.8 mio. Un gain de cession de près de 45 kCHF a été comptabilisé en diminution de la valeur du parking et non au compte de résultat. En outre, en raison du système de gestion des immobilisations, cette opération a provoqué la sortie de la part amortie du parking depuis le 1.1.2020 pour environ CHF 0.9 mio.

Année 2022

En milliers de CHF	Parkings publics	Parkings habitants	Parkings P+R	Voie Publique	Autres	Total
Valeur acquisition ou construction						
Situation au 1^{er} janvier	74 727	42 817	123 114	10 247	16 906	267 811
Investissement	623	2 058	1 177	401	377	4 636
Subvention	0	0	0	0	0	0
Sortie	-4 249	0	0	0	-3 014	-7 263
Dépréciation	0	0	0	0	0	0
Situation au 31 décembre	71 101	44 875	124 290	10 649	14 269	265 184
Amortissements						
Situation au 1^{er} janvier	-28 654	-20 257	-60 520	-9 926	-15 100	-134 457
Amortissements	-1 823	-1 002	-3 159	-203	-753	-6 940
Sortie	3 468	0	0	0	3 014	6 482
Situation au 31 décembre	-27 009	-21 258	-63 679	-10 129	-12 839	-134 914
Valeur nette comptable au 31 déc.	44 092	23 617	60 611	520	1 430	130 270

Année 2021

En milliers de CHF	Parkings publics	Parkings habitants	Parkings P+R	Voie Publique	Autres	Total
Valeur acquisition ou construction						
Situation au 1^{er} janvier	72 694	42 614	121 640	10 076	16 216	263 240
Investissement	2 034	203	1 473	171	689	4 571
Subvention	0	0	0	0	0	0
Sortie	0	0	0	0	0	0
Dépréciation	0	0	0	0	0	0
Situation au 31 décembre	74 727	42 817	123 114	10 247	16 906	267 811
Amortissements						
Situation au 1^{er} janvier	-26 797	-19 285	-57 215	-9 447	-14 264	-127 008
Amortissements	-1 857	-971	-3 305	-479	-836	-7 448
Sortie	0	0	0	0	0	0
Situation au 31 décembre	-28 654	-20 257	-60 520	-9 926	-15 100	-134 457
Valeur nette comptable au 31 déc.	46 073	22 560	62 594	322	1 806	133 354

16. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Année 2022

En milliers de CHF	Logiciels	Droit d'usage	Total
Valeur acquisition			
Situation au 1^{er} janvier	2 233	1 325	3 558
Achat	199	0	199
Sortie	0	0	0
Dépréciation	0	0	0
Situation au 31 décembre	2 432	1 325	3 756
Amortissements			
Situation au 1^{er} janvier	-1 740	-295	-2 035
Amortissements	-192	-24	-216
Sortie	0	0	0
Situation au 31 décembre	-1 932	-318	-2 250
Valeur nette comptable au 31 décembre	500	1 006	1 506

Année 2021

En milliers de CHF	Logiciels	Droit d'usage	Total
Valeur acquisition ou construction			
Situation au 1^{er} janvier	1 808	1 325	3 133
Achat	425	0	425
Sortie	0	0	0
Dépréciation	0	0	0
Situation au 31 décembre	2 233	1 325	3 558
Amortissements			
Situation au 1^{er} janvier	-1 585	-271	-1 855
Amortissements	-155	-24	-179
Sortie	0	0	0
Situation au 31 décembre	-1 740	-295	-2 035
Valeur nette comptable au 31 décembre	493	1 030	1 523

17. PRET ET GARANTIES A LONG TERME

Lors de la vente du parking P26 en 2012, la Fondation a consenti un plan de paiements différés équivalent à un prêt à long terme à l'Aéroport International de Genève (AIG) d'un montant de CHF 25'693'232.-. L'AIG rembourse la Fondation au moyen d'une annuité. Celle-ci, de CHF 945'000.- la première année, est indexée annuellement au coût de la vie à Genève. Cette annuité se décompose en un remboursement annuel de CHF 389'291.-, qui porte la créance à CHF 21'605'677.- au 31.12.2022, et un solde correspondant aux intérêts.

Les dépôts de garantie de loyer sont de CHF 225'397.- au 31.12.2022.

18. PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES ASSOCIEES

La Fondation détient 49 % de parts d'intérêt dans la société Parking Plaine de Plainpalais SA et 46.24 % de parts d'intérêt dans la société Parking de la Place de Cornavin SA. Le tableau suivant résume les informations financières concernant ces participations. Ces informations sont considérées comme « non-auditées » dans la mesure où leur organe de révision, BDO SA, n'a pas rendu, au moment de la présente rédaction, ses rapports signés.

Montants en CHF au 31 décembre	2022	2021
Variation de la valeur des participations dans des sociétés associées		
Valeur des participations au 1^{er} janvier	15 214 325	14 499 805
Part dans le résultat des sociétés associées	994 911	426 724
Dividendes et/ou indexation du capital Fondation à éliminer	-277 440	0
Part des dividendes non distribués	0	0
Revalorisation des propres actions	0	0
Achat/vente propres actions	0	41 396
Valeur des participations au 31 décembre	15 931 796	14 967 925
Variation	717 471	468 120
Achat 88 actions Cornavin en 2021	0	246 400
Solde du compte de participations au 31 décembre	15 931 796	15 214 325
Données financières résumées au 31 décembre		
Actifs courants	20 245 271	18 369 681
Actifs non courants	18 707 931	18 980 199
Total des actifs	38 953 202	37 349 880
Passifs courants	4 966 792	4 891 622
Passifs non courants	0	0
Total des fonds étrangers	4 966 792	4 891 622
Total des fonds propres (avant affectation du résultat)	33 986 709	32 458 258
Part dans les fonds propres des sociétés associées	15 925 022	15 207 552
Total des produits des sociétés associées	13 314 235	11 766 238
Résultat net de l'exercice des sociétés associées	2 128 452	941 998
Part dans le résultat net des sociétés associées	994 911	426 724
Part des autres éléments du résultat des sociétés associées	0	41 396
Part dans le résultat global des sociétés associées	994 911	468 120

19. FOURNISSEURS ET AUTRES CREANCIERS

La valeur comptable des fournisseurs et autres créanciers correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

En milliers de CHF au 31 décembre	2022	2021
Fournisseurs	1 223	1 225
Retenues de garanties pour travaux	34	301
Institutions sociales	51	0
Administration fédérale des contributions	496	382
Tiers	1 096	657
Entités publiques non consolidées par l'Etat de Genève	1 643	4 216
Entités publiques consolidées par l'Etat de Genève	5 915	2 612
Entreprises associées	189	139
Total	10 647	9 531

20. REVENUS REÇUS D'AVANCE

Les revenus reçus d'avance correspondent à des revenus annuels d'abonnements ou de macarons, lisés sur la durée de validité de ces produits qui se situe à cheval sur deux exercices, ainsi qu'au produit reçu d'avance obtenu par le calcul de la rente effective du droit de superficie du parking Butini, qui se monte à CHF 456'618.- au 31.12.2022.

21. EMPRUNTS ET DETTES

La Fondation a remboursé ses derniers emprunts hypothécaires dans le courant de l'exercice 2021.

Depuis l'introduction des normes IPSAS, les dettes à long terme du parking Butini sont évaluées selon la méthode du taux effectif, calculé sur la base des résultats espérés du parking jusqu'à l'échéance de la concession en 2057, déduction faite des redevances à verser. La dernière estimation de ces dettes induit un gain comptable de CHF 1'248'329.-. Le nouveau taux d'intérêt implicite calculé au 31.12.2022 est nul.

En milliers de CHF au 31 décembre	Taux d'intérêt effectif	Echéance	2022	2021
Dettes à long terme				
Emprunt Ville de Genève (val. nominale CHF 3 mios)	0.0000%	01.10.2057	2 017	2 954
Emprunt BCGe (val. nominale CHF 1 mio)	0.0000%	01.10.2057	672	985
Total			2 690	3 938

Comme en atteste le tableau ci-dessous, la première valorisation de ces dettes, lors du retraitement IPSAS de 2007, a été, à l'aune des résultats historiques très positifs, très élevée par rapport à la valeur nominale alors en compte. Malheureusement, depuis ces années-là, les résultats opérationnels et les perspectives ont baissé, entraînant une dépréciation de ces dettes. La transformation du parking en ouvrant son accès au public au printemps, dans un quartier dont l'espace de stationnement est saturé en voirie, n'a pas pu jusque-là infléchir cette tendance. Tant que cette inflexion n'aura pas lieu, les créances correspondront aux soultes encore à verser.

Historique de la valorisation de ces dettes :

Année	Ajustement valeur	Valeur des créances comptabilisées
31.12.2007	4 069 683	8 069 683
31.12.2008	316 995	8 386 678
31.12.2009	-912 630	7 697 190
31.12.2010	-	7 863 035
31.12.2011	-	7 975 861
31.12.2012	-	8 042 658
31.12.2013	-	8 083 113
31.12.2014	-	8 074 551
31.12.2015	-2 392 563	5 617 096
31.12.2016	-351 317	5 250 050
31.12.2017	-799 972	4 387 616
31.12.2018	-211 838	4 168 038
31.12.2019	-9 995	4 111 482
31.12.2020	-131 653	4 015 211
31.12.2021	-112 204	3 938 062
31.12.2022	-1 248 329	2 689 733

22. PROVISIONS ET PASSIFS EVENTUELS

Il existait une obligation conventionnelle de remise en état du parking P48 liée au démontage des installations. Cette obligation était estimée à CHF 100'000.- et provisionnée dans les comptes depuis l'exercice 2007. La convention de répartition du coût de construction et d'exploitation du parking a été résiliée avec effet au 31.12.2022. A l'exception de quelques actions mineures, aucune action de démontage n'a été nécessaire ; aussi a-t-il été possible de libérer cette provision.

Prétentions financières du dernier locataire du Bypass

Le dernier locataire de l'ancienne boîte de nuit Bypass, située au parking de l'Etoile et complètement démolie en 2022, après avoir perdu les deux procédures juridiques de contestation du congé et d'évacuation des lieux en 2020, a fait produire des factures rétroactives injustifiées portant sur la période de 2017 et 2019 de la part de l'un de ses prestataires, à charge de la Fondation. Ce dernier a introduit, pour la troisième année consécutive, une poursuite, à laquelle la Fondation a fait opposition, pour un montant total de CHF 374'657.-. La Fondation ne reconnaît aucune obligation concernant ces créances.

23. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

En milliers de CHF	2022	2021
P+R Moillesulaz	1 293	1 369
P+R Sécheron	721	740
Vélostation de la gare de Chêne-Bourg	1 923	1 973
Total au 1er janvier	3 937	4 082
Nouvelle subvention durant l'exercice	0	0
Subvention soldée durant l'exercice	0	0
Produits différés de subventions d'investissements	-144	-144
P+R Moillesulaz	1 217	1 293
P+R Sécheron	703	721
Vélostation Gare de Chêne-Bourg	1 873	1 923
Total au 31 décembre	3 793	3 937

Les subventions d'investissement apparaissent dans les engagements à long terme au passif du bilan.

24. ENGAGEMENTS DE PREVOYANCE

L'alinéa a) de l'article 7 du règlement sur l'établissement des états financiers (D 1 0515) dit : « les engagements de prévoyance relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi ne sont pas comptabilisés selon la norme IPSAS 39 ». Comme mentionné sous la note 3, la Fondation ne comptabilise plus le découvert des engagements de prévoyance. Néanmoins, la note 24 présente la situation financière de la CPEG aussi bien sous l'angle LPP que IPSAS 39 (seulement pour la Fondation). La Fondation est affiliée à la CPEG en tant qu'institution externe et possède sa propre échelle des traitements. La fortune de la Fondation n'est pas gérée de manière distincte et est estimée à sa juste valeur sous la rubrique ci-après 24.4.

24.1 DONNEES DE BASE DES ASSURES DE LA FONDATION

Situations au 31 décembre	2022	2021
Nombre d'assurés		
Actifs	192	189
Bénéficiaires de pensions	39	38
Total	231	227
Assurés actifs		
Age moyen	45.81	45.22
Années d'assurances moyennes	13.40	12.72
Somme des salaires assurés (en CHF)	13 295 184	12 740 291
Salaire assuré moyen (en CHF)	69 246	67 409
Somme des prestations de libre passage et provisions (en CHF)	51 512 036	45 096 722
Bénéficiaires de pensions		
Age moyen sans les enfants	68.19	67.38
Pensions totales versées (en CHF)	809 699	782 534
Somme des réserves mathématiques et provisions (en CHF)	14 909 509	15 249 259

24.2 BASES TECHNIQUES CPEG AU 31.12.2022

Tables actuarielles générationnelles VZ 2020 projetées en 2028 avec un taux d'évaluation de 1.75 % (réserves mathématiques et provision pour complément de pensions fixe) et un taux technique de 2.5 % (prestations de libre passage).

24.3 SOLVABILITE GLOBALE DE LA CPEG

En milliers de CHF au 31 décembre	2022	2021
Degré de couverture légal (art. 44 OPP2)	72.6%	80.0%
Degré de couverture des pensionnés	100.0%	100.0%

24.4 ESTIMATION DE L'APPLICATION DE LA NORME IPSAS 39 POUR LA FONDATION

Ces informations, fournies par le service des états financiers de la direction générale des finances de l'Etat de Genève, sont calculées pour leur publication dans les notes aux états financiers consolidés de l'Etat après la production des présents états. Ainsi, les données de l'année sous revue ne sont pas disponibles.

En milliers de CHF au 31 décembre	2022	2021
Valeur actuelle des engagements	n.a	-96 448 677
Juste valeur de la fortune	n.a	47 738 229
Valeur actuelle des engagements non couverts	n.a	-48 710 448

25. AUTRES PASSIFS A LONG TERME

Le droit distinct et permanent (DDP) 4616 de la Commune de Chêne-Bourg dont bénéficie la Fondation est grevé, par acte constitutif des 18, 25 et 26 juillet et du 25 août 2022, d'une servitude d'usage d'un local au premier sous-sol et d'une servitude de canalisation en faveur des Services Industriels de Genève, entité publique consolidée par l'Etat de Genève, contre le versement d'une indemnité totale de CHF 31'540.-.

Ce droit réel cédé est classé dans la rubrique des autres passifs à long terme. Chaque année, l'amortissement de l'annuité, calculé sur la base de la durée du DDP 4616, sera comptabilisé comme un produit.

26. FONDS PROPRES

26.1 CAPITAL

La Fondation bénéficie d'un capital de dotation de CHF 100'000.- de l'Etat, inscrit à son bilan. Ce capital n'a pas subi de variation au cours de cet exercice.

Le capital de dotation de la Fondation donne lieu, depuis l'exercice 2013, à une rémunération forfaitaire sous forme d'une subvention non monétaire de CHF 3'000.-, non comptabilisée.

26.2 FONDS DE RESERVE GENERALE

Les fonds de réserve générale ont été constitués par des dotations complémentaires de l'Etat.

26.3 FONDS STATUTAIRES

Les fonds statutaires sont issus des résultats réalisés par la Fondation.

27. INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES (IPSAS 20)

Les parties liées se regroupent en 2 classes :

- les entités publiques consolidées (cf. REEF) par l'Etat (p. ex. les Transports publics genevois) ;
- les entreprises associées et consolidées par la Fondation (Parking Place de Cornavin SA et Parking Plaine de Plainpalais SA).

27.1 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Les ventes et les achats avec les parties liées sont réalisés aux prix de marché. Les soldes en cours à la fin de l'exercice ne sont pas garantis, ne sont pas porteurs d'intérêts et les règlements se font en trésorerie sur les comptes de ces entités dont la Fondation a le mandat de gestion.

Il n'y a pas eu de garantie fournie ou reçue pour les créances et les dettes avec les parties liées.

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2022, la Fondation n'a constitué aucune provision pour créance douteuse relative aux montants dus par les parties liées. C'était également le cas l'année précédente. Cette évaluation est effectuée lors de chaque exercice en examinant la situation financière des parties liées ainsi que le marché dans lequel elles opèrent.

27.2 PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Les principaux dirigeants sont les membres du Conseil de Fondation et les membres de la Direction. Leur rémunération globale se présente comme suit :

Au 31 décembre	2022	2021
Conseil de Fondation		
Nombre de personnes	16	16
Rémunération (en milliers de CHF)	193	204
Direction		
Nombre de personnes (Equivalents plein temps)	6	6
Charges de personnel (en milliers de CHF)	1 579	1 654

28. CAUTIONNEMENT DE L'ETAT

La Fondation peut bénéficier de la garantie de l'Etat pour certains de ses emprunts bancaires. Cette garantie donne lieu à une rémunération de 1/8^e %, appliquée dès la mise en place des emprunts. La Fondation n'a pas eu recours à cette garantie pour les années ici présentées.

29. VALEURS D'ASSURANCE INCENDIE

La somme des valeurs d'assurance des bâtiments est de CHF 328'622'105.- au 1er janvier 2023 (avec adaptation automatique à l'indice des coûts de construction du Canton de Genève). Le contrat d'assurances est assumé depuis 2021 par la Bâloise Assurances SA. L'indemnité du risque incendie des bâtiments n'est plus limitée par événement.

30. ACTIFS GAGES POUR GARANTIR DES ENGAGEMENTS

La Fondation dispose de cédulas hypothécaires pour un total de CHF 44'850'000.-, toutes libres d'engagement.

31. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

Aucun événement n'est survenu après la date de clôture, dont l'impact aurait pu modifier les comptes arrêtés au 31.12.2022.

32. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Le Bureau du Conseil de Fondation, désigné par le Conseil, est responsable de la définition de la stratégie financière qui est ensuite appliquée par la Direction.

Dans le cadre de son activité, la Fondation des Parkings est exposée à des risques financiers variés, plus précisément au risque de crédit (risque de contrepartie), au risque de liquidité et au risque de marché (risque de taux d'intérêt ou de change). La gestion de ces risques, centrée sur le caractère imprévisible de l'environnement financier, a pour objectif de minimiser les conséquences négatives potentielles sur les performances financières de la Fondation.

La Fondation ne recourt pas aux instruments financiers dérivés pour se couvrir contre ces différents risques.

32.1 RISQUE DE CREDIT

Le risque de crédit représente le risque qu'une contrepartie ne remplisse pas ses engagements. La Fondation n'est pas exposée à un fort risque de crédit étant donné que :

- ses disponibilités sont mises à disposition du Canton de Genève dans le cadre de la caisse centralisée ou sont placées auprès d'institutions financières soigneusement sélectionnées ;
- ses créances commerciales sont réparties sur différents clients dont le risque est suivi de manière régulière.

32.2 RISQUE DE LIQUIDITE

Le risque de liquidité survient lorsqu'une entité rencontre des difficultés à remplir ses obligations associées à des instruments financiers. Ce type de risque est géré par le non-recours aux instruments dérivés d'une part, et par le fait que la Fondation fait coïncider les échéances avec les entrées de trésorerie d'autre part. De par sa situation financière, la Fondation n'escompte pas de difficulté de financement.

32.3 RISQUE DE TAUX D'INTERETS

Au niveau de ses actifs et passifs financiers, la Fondation n'est exposée que faiblement au risque de taux d'intérêts, étant donné que :

- ses emprunts sont libellés en taux fixes ;
- ses dettes du parking Butini ont un taux variable indépendant du marché des taux ;
- ses placements sont également effectués à taux fixes.

32.4 RISQUE DE CHANGE

La Fondation n'est pas exposée au risque de change ; les transactions effectuées en devises autres que le franc suisse étant très limitées.

33. SYSTEME DE CONTROLE INTERNE – EVALUATION DES RISQUES

Conformément aux principes définis par la NAS 890, le système de contrôle interne (SCI) relatif à l'établissement des états financiers est documenté et vérifiable. Il est adapté aux risques financiers et connu des collaborateurs responsables. Ces derniers, sensibilisés au contrôle, appliquent le système de contrôle interne quotidiennement.

Outre les risques relatifs à l'établissement des états financiers, la Fondation s'est dotée d'une politique et d'un système de contrôle interne (SCI). La politique du SCI de la Fondation définit l'organisation et les activités ainsi que les acteurs et leurs responsabilités pour assurer une gestion efficace et appropriée du contrôle interne. Le SCI utilise les outils mis à disposition pour le contrôle interne de l'Etat de Genève pour assurer la documentation des risques et des contrôles.

L'objectif du SCI est, d'une part, de poser les bases d'une culture de gestion des risques en développant une compréhension commune des notions de risque et de contrôle et des terminologies employées et, d'autre part, d'identifier et contrôler les risques par l'intermédiaire de l'organisation suivante :

- le coordinateur SCI, assisté d'une consultante externe, récolte et documente auprès des cadres ou des directeurs les risques inhérents à leur domaine d'activités. Il consolide et publie l'inventaire annuel des risques de la Fondation ;
- l'inventaire des risques est revu lors d'une séance plénière avec les propriétaires (personne responsable du suivi) des risques ;
- la cartographie des risques est validée par le Comité Risques puis entérinée par le Conseil de Fondation ;
- les risques majeurs de la Fondation sont restitués à l'Etat ;
- le coordinateur SCI suit les actions de réduction de risques et d'amélioration des contrôles.

Le Comité Risques est composé de deux membres du Conseil de Fondation, MM. Jacques MORET et Dominique TINGUELY. En plus, ce comité peut

s'adjoindre pour assistance les services de M. Damien ZUBER, Directeur général, et de M. Stéphane BERTOSSA, Directeur Administration et Finances.

En 2022, les activités de revue de risques et des contrôles ont été réalisées. Deux séances du Comité Risques ont été menées. La première a permis de définir le périmètre et le plan SCI 2022, et la seconde, de confirmer le fonctionnement du SCI.

La revue des risques a été menée auprès de plus de dix cadres de la Fondation et a permis de confirmer les risques liés aux impacts post-pandémie, notamment, l'augmentation des coûts pour les travaux de construction et d'entretien. Le coordinateur SCI a également été fortement impliqué dans les risques liés à l'incertitude d'une coupure ou rupture énergétique et les impacts sur les activités de la Fondation. La Fondation a mis en place un plan de continuité en cas de rupture énergétique conformément aux attentes de l'Etat de Genève (Plan OSTRAL).

La Fondation, par le biais de son Service du Stationnement, propose aux Communes genevoises ses services pour le contrôle du stationnement en voirie. Avec le projet SdC 2.0, le Service des Contraventions (SdC) de l'Etat de Genève vient en concurrence des activités de la Fondation sur la fourniture des outils et le traitement des réclamations. Les conditions proposées par le SdC reviennent, de fait, à faire supporter au Canton des charges des Communes que la Fondation facture jusqu'à présent. Il impose, par ailleurs, l'utilisation d'un fournisseur de logiciels spécifique qui captera alors une partie non négligeable des revenus.

Les autres risques importants reflètent la période d'incertitude actuelle : risques liés aux ruptures d'approvisionnement, risques liés à une cyberattaque ou à une rupture énergétique ainsi que les impacts sur la rentabilité de la Fondation.

34. PRODUITS ET CHARGES EXTRAORDINAIRES

Les produits extraordinaires correspondent à la perception d'une indemnité liée à un ancien sinistre au parking de la gare de Chêne-Bourg et à la libération de la provision de remise en état du

P48. Quant aux charges, il s'agit d'une indemnité de résiliation anticipée du bail du Bar Espresso à l'Etoile, de la correction des indexations du prêt du P26 et de la facturation différée et non prescrite d'un prestataire pour des anciennes tâches d'archivage.

35. ATTRIBUTION DU BENEFICE

Par courrier du 12 décembre 2018, le Conseil d'Etat a transmis à la Fondation la décision relative à l'affectation de son bénéfice. Conformément à la LOIDP et après examen détaillé de la proposition et des besoins d'investissement de la Fondation, le Conseil d'Etat a décidé que la Fondation versera chaque année à l'Etat un montant équivalant à 50 % du bénéfice qu'elle réalisera à compter de l'exercice 2019 et ce, jusque et y compris l'exercice 2022.

Ainsi, l'attribution au titre de l'exercice 2022 est de CHF 5'220'029.-.

Stéphane Bertossa, Directeur Administration & Finances

15 février 2023



RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

Rapport sur l'audit des comptes annuels consolidés

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels consolidés de la Fondation des parkings (la fondation), comprenant le compte de résultat, le bilan, l'état des variations des fonds propres, le flux de trésorerie et les notes aux états financiers consolidés pour l'exercice clos au 31 décembre 2022.

Selon notre appréciation, les comptes annuels consolidés ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie, conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) avec les dérogations édictées par le Conseil d'Etat et décrites dans le Règlement sur l'établissement des états financiers (REEF) et sont conformes à la loi suisse et à l'acte de fondation.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels consolidés» de notre rapport. Nous sommes indépendants de la fondation, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil de Fondation. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels consolidés et de notre rapport correspondant. Notre opinion sur les comptes annuels consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels consolidés ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives. Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil de Fondation relatives aux comptes annuels consolidés

Le Conseil de Fondation est responsable de l'établissement des comptes annuels consolidés conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) avec les dérogations édictées par le Conseil d'Etat et décrites dans le Règlement sur l'établissement des états financiers (REEF), aux dispositions légales et à l'acte de fondation. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels consolidés, le Conseil de Fondation est responsable d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre ses activités. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la fondation à poursuivre ses activités

et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil de Fondation a l'intention de liquider la fondation ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels consolidés est disponible sur le site Internet d'EXPERTSuisse : <https://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-derevision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil de Fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels consolidés qui vous sont soumis.

Genève, le 27 février 2022

Deloitte SA



Fabien Bryois
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Alexandre Ribordy
Réviseur agréé

Photographies : Loris von Siebenthal
Photographies des pages 2 et 3, Marc Guillemin
Réalisation : Atelier Pointif, Glenn Michel
Atar Roto Presse, Genève
Ce produit est imprimé sur du papier recyclé certifié FSC® C154575



RECYCLÉ
Papier fait à partir
de matériaux recyclés
FSC® C154575

